

L'homicide au Canada, 2017

par Sara Beattie, Jean-Denis David et Joel Roy
Centre canadien de la statistique juridique

Date de diffusion : le 21 novembre 2018



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2018

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

L'homicide au Canada, 2017 : faits saillants

- En 2017, la police a déclaré 660 victimes d'homicide au Canada, en hausse de 48 par rapport à 2016. Le taux national d'homicides en 2017 (1,80 victime pour 100 000 habitants) était de 7 % supérieur à celui inscrit l'année précédente, atteignant le plus haut sommet au Canada depuis 2009.
- Les augmentations les plus importantes observées d'une année à l'autre ont été enregistrées en Colombie-Britannique (+30 victimes) et au Québec (+26 victimes).
- La Saskatchewan (-17 victimes) et l'Ontario (-10 victimes) ont inscrit les baisses les plus marquées parmi les provinces.
- Le Manitoba (3,51 pour 100 000 habitants) et la Saskatchewan (3,18 pour 100 000 habitants) ont affiché les taux provinciaux les plus élevés. Pour la deuxième année consécutive, aucun homicide n'a été enregistré à l'Île-du-Prince-Édouard.
- Le taux d'homicides dans les collectivités rurales (2,43 pour 100 000 habitants) a augmenté de 31 % par rapport à l'année précédente, comparativement à la hausse de 1 % du taux d'homicides en milieu urbain (1,67 pour 100 000 habitants).
- Par rapport à l'année précédente, Vancouver (+11 victimes) et Québec (+9 victimes) ont affiché les augmentations du nombre d'homicides les plus prononcées parmi les régions métropolitaines de recensement (RMR) du Canada. Malgré une diminution de 4 % par rapport à 2016, le nombre d'homicides survenus à Toronto, la RMR la plus peuplée du Canada, est demeuré le plus élevé au pays, s'établissant à 92 victimes en 2017.
- La hausse du nombre d'homicides observée à l'échelle nationale s'explique principalement par l'augmentation du nombre d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu et du nombre d'homicides attribuables à des gangs.
- Le nombre d'homicides attribuables à des gangs s'est élevé à 163 en 2017 (25 % de l'ensemble des homicides), en hausse de 23 par rapport à 2016. Les augmentations les plus importantes ont été observées en Colombie-Britannique (+15 victimes) et en Alberta (+12 victimes). Près de 9 homicides attribuables à des gangs sur 10 (87 %) ont été commis à l'aide d'une arme à feu, habituellement une arme de poing.
- Le taux d'homicides attribuables à des gangs (0,44 pour 100 000 habitants) a augmenté de 15 % par rapport à l'année précédente. Il s'agit de la troisième hausse consécutive et du plus haut taux enregistré au Canada depuis que des données comparables ont été recueillies pour la première fois en 2005.
- Dans l'ensemble, 266 personnes ont été tuées à l'aide d'une arme à feu en 2017, une hausse de 43 victimes par rapport à 2016. Il s'agit de la quatrième augmentation annuelle consécutive du nombre d'homicides perpétrés au moyen d'une arme à feu. Les armes de poing étaient à l'origine d'environ 6 homicides commis à l'aide d'une arme à feu sur 10.
- Le taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu a augmenté pour la quatrième année de suite (+18 % en 2017). S'établissant à 0,72 pour 100 000 habitants, ce taux est le plus élevé observé au Canada depuis 1992.
- Comparativement à l'année précédente, les homicides commis par un étranger (+18 victimes) et les homicides perpétrés par une personne qui s'est fait connaître de la victime dans le cadre d'activités illégales (+19 victimes) ont connu une hausse plus marquée en 2017 que tout autre type de lien de l'auteur présumé avec la victime.
- En 2017, la majorité des victimes d'homicide (74 % ou 485 victimes) et des auteurs présumés d'homicide (87 % ou 459 auteurs présumés) étaient de sexe masculin. Ces proportions sont demeurées relativement stables chez les victimes d'homicide depuis les 13 dernières années, et depuis que les données ont commencé à être recueillies en 1961 chez les auteurs présumés d'homicide.
- Chez les Autochtones de sexe féminin, le taux enregistré était de 4,22 homicides pour 100 000 Autochtones de sexe féminin, en hausse de 32 % par rapport à l'année précédente. Ce taux était six fois plus élevé que celui des non-Autochtones de sexe féminin (0,75 pour 100 000 non-Autochtones de sexe féminin).

L'homicide au Canada, 2017

par Sara Beattie, Jean-Denis David et Joel Roy

Au Canada, les homicides représentent une faible proportion des infractions avec violence au *Code criminel* déclarées par la police. En 2017, ils représentaient moins de 0,2 % de ces infractions (Allen, 2018)¹. Bien que l'homicide demeure un crime relativement rare au Canada, les taux d'homicides sont considérés comme un point de repère pour évaluer les niveaux d'activité violente tant au Canada qu'à l'échelle internationale (Ouimet et Montmagny-Grenier, 2014).

Contrairement aux autres crimes, la définition de l'homicide a tendance à être assez uniforme d'un pays à l'autre. De plus, elle n'est pas sujette à des modifications ou à des différences dans les pratiques de déclaration, comparativement aux autres crimes. Par ailleurs, la nature et la signification de l'homicide font l'objet d'un consensus international plus grand que celles de toute autre infraction criminelle. Il est donc important d'examiner l'homicide, non seulement en raison de sa gravité, mais aussi parce qu'il est considéré comme un baromètre comparable et fiable de la violence dans une société. En outre, les perceptions de la sécurité dans les collectivités peuvent être influencées par le taux d'homicides qu'elles affichent (Romer et autres, 2003).

Au Canada, les homicides représentent 0,2 % de tous les décès. Selon les données sur les statistiques de l'état civil de 2016, l'année la plus récente pour laquelle des données sur la mortalité sont disponibles, les homicides se classaient au 25^e rang des principales causes de décès. Les morts accidentelles (c.-à-d. les décès attribuables à un accident de véhicules à moteur, à une chute ou à une noyade accidentelle, entre autres) et les suicides dépassaient les homicides, se classant au 4^e et au 9^e rang, respectivement (Statistique Canada, 2018a). Bien que les homicides ne figuraient pas parmi les principales causes de décès dans l'ensemble de la population, ces derniers se classaient au 4^e rang chez les jeunes de 15 à 24 ans. Cette situation est comparable à celle observée aux États-Unis, où les homicides étaient la troisième cause de décès en importance chez le même groupe d'âge (Centers for Disease Control and Prevention, 2016). Les morts accidentelles et les suicides se classaient au 1^{er} et au 2^e rang, respectivement, pour ce groupe d'âge dans les deux pays (Statistique Canada, 2018a; Centers for Disease Control and Prevention, 2016).

Depuis 1961, les services de police déclarent des renseignements détaillés sur les homicides commis au Canada dans le cadre de l'Enquête sur les homicides menée par Statistique Canada. En 1974, on a élargi l'enquête au-delà de la collecte des données sur les affaires de meurtre au premier et au deuxième degré pour inclure les infanticides et les homicides involontaires coupables.

Le présent article de *Juristat* traite de l'évolution des taux d'homicides au Canada au fil du temps ainsi que des caractéristiques des homicides commis en 2017. Il présente des renseignements sur l'âge et le sexe des victimes d'homicide, sur les méthodes utilisées pour commettre des homicides (y compris l'utilisation d'une arme à feu), sur la nature de l'homicide, notamment s'il est attribuable à des gangs ou non, sur le lien de l'auteur présumé avec la victime ainsi que sur d'autres caractéristiques de l'auteur présumé. De plus, des renseignements sont présentés sur les victimes d'homicide et les auteurs présumés autochtones.

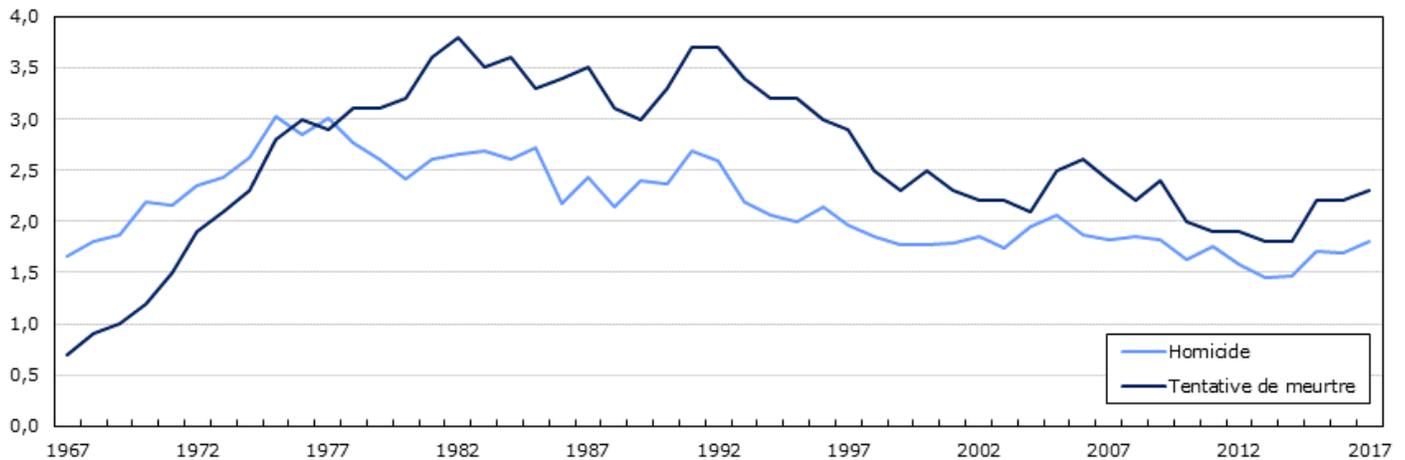
Le taux national d'homicides est le plus élevé depuis 2009

En 2017, la police a déclaré 660 victimes d'homicide au Canada, soit 48 de plus qu'en 2016 (tableau 1a)². Le taux national d'homicides en 2017 (1,80 victime pour 100 000 habitants) était de 7 % supérieur à celui noté l'année précédente³, atteignant le plus haut taux observé au Canada depuis 2009 (tableau 1b).

Bien que le taux d'homicides au Canada fluctue d'une année à l'autre, il affiche généralement une tendance à la baisse depuis quelques décennies. Le taux d'homicides en 2017 était de 41 % inférieur au sommet atteint en 1975 (si l'on exclut les 329 personnes tuées dans l'affaire d'Air India survenue en 1985) (graphique 1). Plus récemment, toutefois, le taux inscrit en 2017 dépassait de 7 % la moyenne observée pour les 10 années précédentes.

Graphique 1
Homicides et tentatives de meurtre, Canada, 1967 à 2017

taux pour 100 000 habitants



Note : D'autres données sont disponibles dans le tableau en ligne de Statistique Canada 35-10-0177-01 (auparavant le tableau CANSIM 252-0051). Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada. Exclut les 329 victimes tuées dans l'affaire d'Air India survenue en 1985.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides et Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Comme les années précédentes, le taux d'homicides au Canada est environ trois fois moins élevé que celui aux États-Unis, mais il est supérieur aux taux affichés dans de nombreux autres pays, comme le Royaume-Uni, la France et l'Australie (Office for National Statistics, 2018; Australian Bureau of Statistics, 2018a; Police Service of Northern Ireland, 2018; Ministerial Statistical Department for Internal Security, 2018; Gouvernement de l'Écosse, 2017; Département de la Justice des États-Unis, Federal Bureau of Investigation, 2017a). Comme au Canada, le taux d'homicides aux États-Unis suit une tendance à la hausse depuis 2013 (Friedman et autres, 2017). Cette tendance n'est toutefois pas observée dans les autres pays susmentionnés.

L'homicide n'est pas la seule infraction criminelle avec violence au Canada à avoir connu une augmentation ces dernières années. Une hausse des taux d'autres infractions graves avec violence en 2017 a été constatée, dont les tentatives de meurtre (+4 %), les agressions sexuelles (+13 %), les vols qualifiés (+2 %) et les voies de fait graves (+1 %). Les statistiques montrent également que les infractions commises à l'aide d'une arme à feu et la présence d'armes à feu dans les crimes violents ont augmenté au cours des dernières années (Allen, 2018; Cotter, 2018).

La Colombie-Britannique et le Québec contribuent de façon considérable à la hausse observée à l'échelle nationale

La hausse du nombre d'homicides observée à l'échelle nationale de 2016 à 2017 est principalement attribuable aux augmentations survenues en Colombie-Britannique et au Québec (tableau 1a).

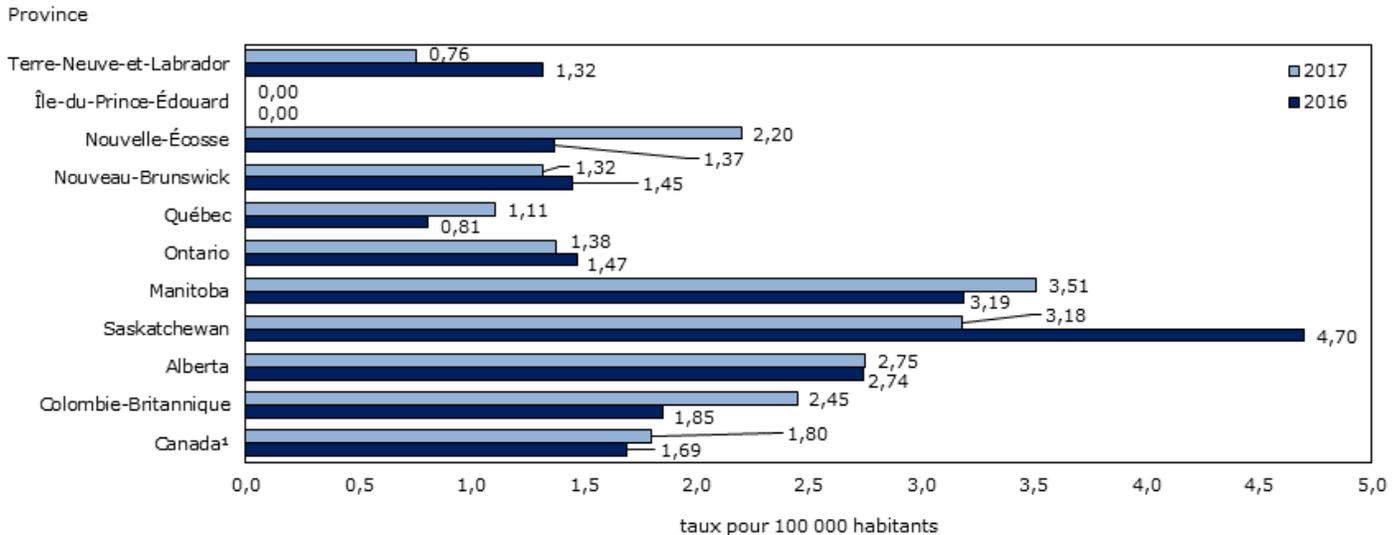
La Colombie-Britannique a enregistré 118 homicides en 2017, soit 30 de plus qu'en 2016. Le taux d'homicides en Colombie-Britannique s'est situé à 2,45 homicides pour 100 000 habitants, en hausse de 32 %. Il s'agit du plus haut taux observé dans cette province depuis 2009 (tableau 1b). Cette hausse a été enregistrée dans les régions urbaines et dans les régions rurales, et peut s'expliquer en partie par l'augmentation du nombre d'homicides attribuables à des gangs et du nombre d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu.

Le Québec, qui a enregistré 93 homicides en 2017, a affiché la deuxième augmentation en importance du nombre d'homicides parmi les provinces (+26 victimes par rapport à 2016). La hausse observée au Québec découle surtout de la croissance du nombre d'homicides survenus dans les régions rurales et du nombre d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Québec. L'augmentation du nombre d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu est attribuable à la fusillade qui a eu lieu au Centre culturel islamique de Québec en janvier 2017. Cet événement a été à l'origine de 6 des 8 homicides de plus qui ont été perpétrés au moyen d'une arme à feu à l'échelle de la province. Malgré cette hausse, le taux d'homicides au Québec (1,11 pour 100 000 habitants) arrivait à l'avant-dernier rang parmi les provinces où il s'est produit au moins un homicide (aucun homicide n'a été enregistré à l'Île-du-Prince-Édouard en 2017).

Les taux d'homicides sont les plus élevés dans les provinces de l'Ouest

Comme il a été observé par le passé, les quatre taux d'homicides les plus élevés parmi les provinces en 2017 ont été enregistrés dans les provinces de l'Ouest (graphique 2). Le taux le plus élevé a été observé au Manitoba (3,51 pour 100 000 habitants), à la suite d'une augmentation de 10 % par rapport à l'année précédente. Bien que la Saskatchewan ait été la seule province de l'Ouest à connaître un recul par rapport à 2016 (-17 victimes), elle a tout de même enregistré le deuxième taux en importance parmi l'ensemble des provinces (3,18 homicides pour 100 000 habitants). La Saskatchewan était suivie de l'Alberta (2,75 pour 100 000 habitants), où le taux est demeuré pratiquement inchangé par rapport à 2016 (2,74 pour 100 000 habitants), et de la Colombie-Britannique (2,45 pour 100 000 habitants). La baisse observée en Saskatchewan fait suite à une année où il y a eu un nombre record de victimes d'homicide, y compris les quatre personnes tuées dans l'affaire de La Loche.

Graphique 2
Homicides selon la province, 2017



1. Comprend les territoires.

Note : Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

En 2017, le taux d'homicides en Nouvelle-Écosse (2,20 pour 100 000 habitants) a atteint son niveau le plus élevé depuis 2011 en raison d'une hausse de 61 % par rapport à l'année précédente, se classant ainsi au cinquième rang parmi les provinces. Sur les 8 homicides de plus perpétrés en Nouvelle-Écosse en 2017, 3 ont eu lieu simultanément au sein d'une même famille.

Parmi les provinces ayant enregistré au moins un homicide, Terre-Neuve-et-Labrador (0,76 pour 100 000 habitants) a affiché le taux le plus faible. Pour la deuxième année consécutive, aucun homicide n'a été enregistré à l'Île-du-Prince-Édouard en 2017.

Étant donné leur population relativement peu nombreuse, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut affichent des taux qui ont tendance à fluctuer considérablement d'une année à l'autre, ce qui fait que les comparaisons d'une année à l'autre ne sont pas concluantes. Toutefois, le taux d'homicides noté au Yukon en 2017 (20,80 pour 100 000 habitants) était le deuxième en importance (22,24 pour 100 000 habitants en 2004) qui a été enregistré pour ce territoire depuis que des données ont commencé à être recueillies en 1961 dans le cadre de l'Enquête sur les homicides, alors que les Territoires du Nord-Ouest ont affiché leur plus faible taux depuis 2010 (4,49 pour 100 000 habitants).

Le taux d'homicides observé dans les régions rurales augmente de 31 % par rapport à l'année précédente

La criminalité et le maintien de l'ordre dans les régions rurales sont une source de préoccupation ces derniers temps au Canada. Les régions urbaines comprennent les services de police dans les régions métropolitaines de recensement (RMR) et les agglomérations de recensement (AR). Le terme « rural » désigne toutes les régions situées à l'extérieur des RMR et des AR, et comprend les régions rurales ainsi que les petites villes. Selon de récents rapports, le taux de criminalité est généralement plus élevé dans les régions rurales (Allen, 2018), et il en va de même pour les homicides.

En 2017, les services de police ont fait état de 148 victimes d'homicide dans les régions rurales du Canada, soit 36 de plus que l'année précédente. Cela représentait 22 % de tous les homicides survenus à l'échelle nationale, bien que les personnes vivant en milieu rural représentaient seulement 16 % de la population canadienne.

Le taux d'homicides enregistré dans les régions rurales (2,43 pour 100 000 habitants) était 45 % plus élevé que celui observé dans les régions urbaines du Canada (1,67 pour 100 000 habitants). Bien que les taux d'homicides aient augmenté dans les régions urbaines et rurales en 2017, les régions rurales ont affiché une hausse de 31 % par rapport à l'année précédente, comparativement à une hausse de 1 % dans les régions urbaines. Il s'agit du plus haut taux d'homicides affiché dans les régions rurales depuis 2009, la première année pour laquelle il existe des données sur les régions urbaines et rurales.

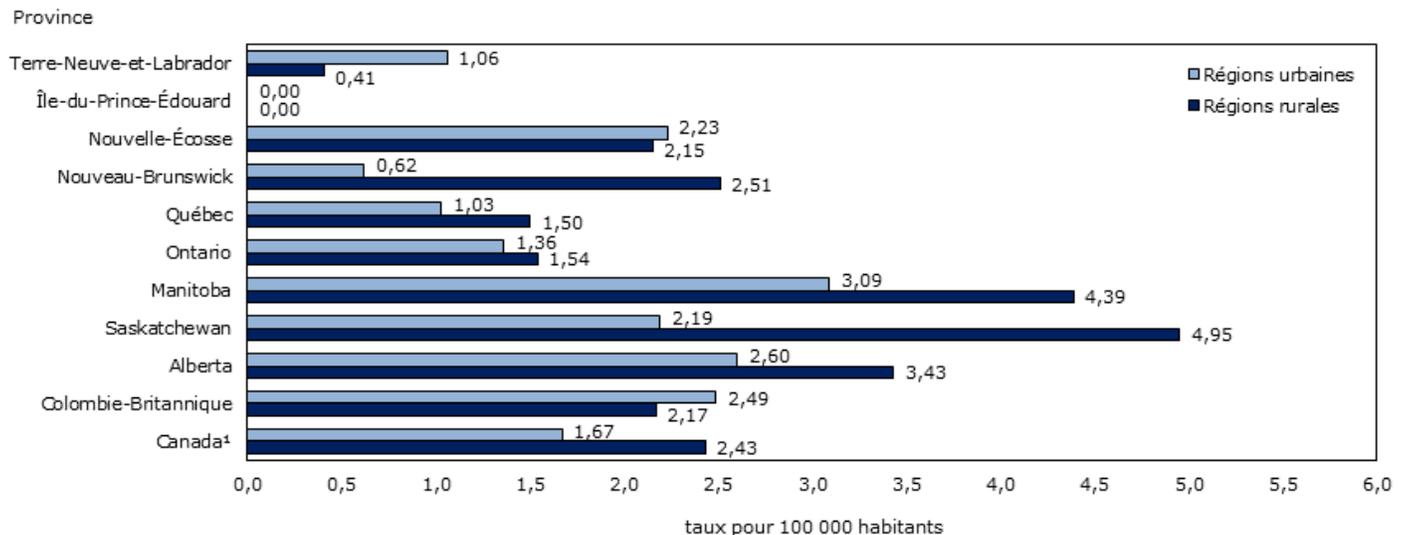
La croissance du nombre d'homicides survenus dans les régions rurales à l'échelle nationale s'explique par les hausses observées dans sept provinces et un territoire. Le Québec, qui a enregistré 22 homicides dans les régions rurales en 2017, a connu la plus forte augmentation parmi les provinces (+14 victimes par rapport à 2016). La hausse du taux d'homicides perpétrés dans les régions rurales du Québec (+174 %) est attribuable à l'augmentation du nombre d'homicides commis à l'aide d'une arme pointue (+6 victimes), d'une arme à feu (+4 victimes) et de coups portés (+4 victimes).

Une augmentation considérable du nombre de victimes d'homicide dans les régions rurales a également été observée en Nouvelle-Écosse (+6 victimes), en Alberta (+6 victimes), en Ontario (+5 victimes), au Manitoba (+5 victimes), en Colombie-Britannique (+4 victimes), au Nouveau-Brunswick (+3 victimes) et au Nunavut (+5 victimes). À l'exception de l'Ontario, la hausse du nombre d'homicides survenus dans les régions rurales de ces provinces découle de l'augmentation des homicides attribuables à des gangs et des homicides commis à l'aide d'une arme à feu. La hausse constatée en Ontario s'explique surtout par l'augmentation du nombre d'homicides commis à l'aide d'une arme pointue (+3 victimes).

Comme pour les taux d'homicides en général, c'est dans les provinces des Prairies qu'on observe certains des taux d'homicides en milieu rural les plus élevés au pays (graphique 3). Malgré la diminution du nombre de victimes par rapport à 2016 (-10 victimes), la Saskatchewan (4,95 pour 100 000 habitants) est la province ayant affiché le plus haut taux d'homicides commis dans les régions rurales. Le Manitoba (4,39 pour 100 000 habitants) et l'Alberta (3,43 pour 100 000 habitants) se sont classés au deuxième et au troisième rang. Contrairement aux Prairies, la Colombie-Britannique est la seule province de l'Ouest où le taux d'homicides enregistré dans les régions urbaines dépassait celui observé dans les régions rurales (2,49 et 2,17 pour 100 000 habitants, respectivement).

Graphique 3

Homicides commis dans les régions urbaines et rurales du Canada, selon la province, 2017



1. Comprend les territoires.

Note : Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

En Saskatchewan, le taux d'homicides commis dans les régions rurales était de 126 % supérieur au taux d'homicides perpétrés dans les régions urbaines. Au Manitoba, il le dépassait de 42 % et en Alberta, de 32 %. Les plus hauts taux d'homicides enregistrés dans les régions rurales de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Alberta correspondent aux taux plus élevés d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu dans ces régions. Au Manitoba, le taux plus élevé d'homicides attribuables à des gangs a également contribué à ce résultat.

Les taux d'homicides enregistrés dans les régions rurales du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse étaient aussi nettement plus élevés que ceux observés dans les régions urbaines.

Vancouver et Québec affichent les plus fortes augmentations du nombre d'homicides parmi les régions métropolitaines de recensement du Canada

En 2017, la police a fait état de 422 victimes d'homicide dans les régions métropolitaines de recensement⁴ (RMR)⁵ du Canada, soit 4 de plus qu'en 2016 (tableau 2). Malgré cette faible augmentation, le taux d'homicides enregistré dans les RMR (1,63 pour 100 000 habitants) en 2017 a diminué de 1 % par rapport à l'année précédente; cette baisse s'explique par l'augmentation de la taille de la population.

Bien que le nombre global de victimes d'homicide dans l'ensemble des RMR ait peu changé, des variations ont tout de même été observées, notamment à Vancouver (+11 victimes) et à Québec (+9 victimes), les régions qui ont connu les plus fortes augmentations du nombre d'homicides par rapport à l'année précédente.

À Vancouver, la croissance du nombre d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu explique en partie l'augmentation enregistrée en 2017. Cette année-là, 48 % des victimes d'homicide à Vancouver ont été tuées à l'aide d'une arme à feu, comparativement à 44 % en 2016, soit 7 victimes de plus. La majorité (68 %) des victimes d'homicide commis à l'aide d'une arme à feu ont été tuées au moyen d'une arme de poing.

Vancouver a dénombré 52 victimes d'homicide en 2017, soit le nombre le plus élevé depuis 2009.

La hausse constatée à Québec, qui a fait en sorte que le taux d'homicides enregistré pour cette RMR atteigne le niveau le plus élevé depuis 2000, est attribuable à la fusillade survenue au Centre culturel islamique de Québec en janvier 2017. Cette fusillade a donné lieu à 6 homicides et à 40 tentatives de meurtre (Mathieu, 2017).

La diminution du nombre de victimes d'homicide en Ontario s'explique par les reculs constatés dans la RMR d'Ottawa. Ottawa, qui a enregistré 14 homicides, a connu la baisse la plus marquée parmi les RMR (10 de moins qu'en 2016). Le recul observé à Ottawa fait suite à un nombre record d'homicides atteint en 2016. La baisse des taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu et d'homicides attribuables à des gangs a joué un rôle important dans la diminution globale des homicides à Ottawa.

Toronto, la RMR la plus peuplée du Canada, a enregistré 92 homicides en 2017, soit 4 de moins que l'année précédente. Malgré cette baisse globale, le nombre d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu (+7 victimes) et le nombre d'homicides attribuables à des gangs (+4 victimes) à Toronto ont augmenté par rapport à l'année précédente.

À Thunder Bay, où 7 victimes d'homicide ont été dénombrées, le taux d'homicides a fléchi de 12 % par rapport à 2016, mais il est tout de même demeuré le plus élevé parmi les RMR pour une deuxième année consécutive (5,80 pour 100 000 habitants). Cette RMR a aussi affiché le plus haut taux de crimes violents et a enregistré le deuxième Indice de gravité des crimes violents en importance au pays (Allen, 2018). Abbotsford–Mission (9 homicides) et Edmonton (49 homicides) se sont classés au deuxième et au troisième rang des taux d'homicides les plus élevés parmi les RMR (4,72 et 3,49 pour 100 000 habitants, respectivement).

Parmi les RMR où au moins un homicide s'est produit en 2017 (aucun homicide n'a été enregistré à Saguenay en 2017), Gatineau a affiché le taux le plus faible (0,30 pour 100 000 habitants), après avoir connu un recul de 67 % l'année précédente.

Troisième hausse annuelle consécutive des homicides attribuables à des gangs

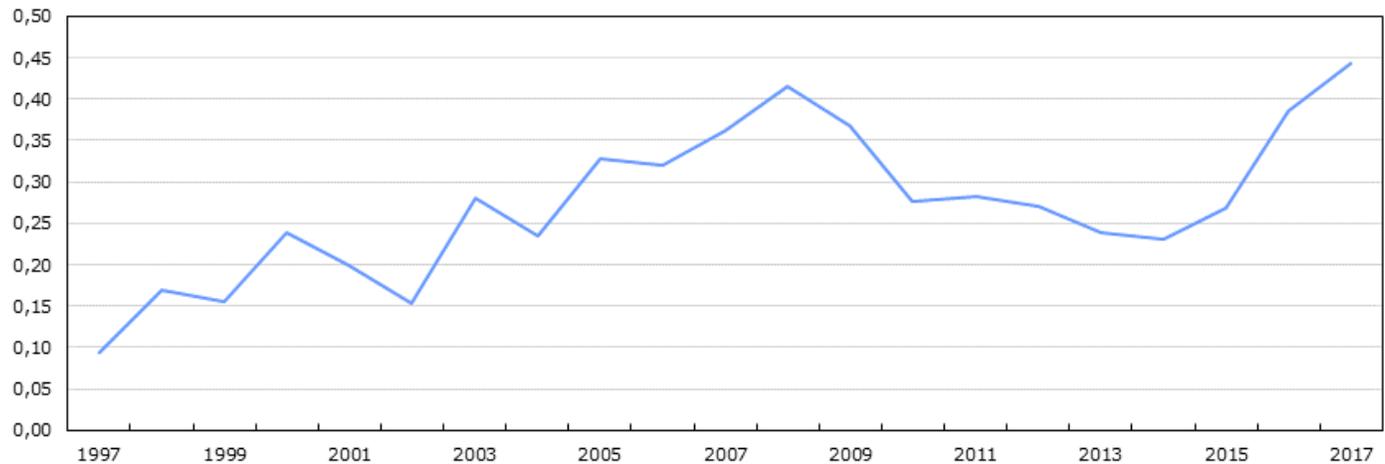
Les homicides attribuables à des gangs sont des homicides qui, selon les données déclarées par la police, découlent d'activités impliquant un groupe du crime organisé ou un gang de rue⁶. Il pourrait s'agir, par exemple, du meurtre d'un membre d'un gang rival pour une question de territoire ou de dette liée aux drogues.

Après avoir diminué de 2009 à 2014 (-37 %), le taux d'homicides attribuables à des gangs a augmenté pendant trois années consécutives. En 2017, un taux de 0,44 homicide attribuable à des gangs pour 100 000 habitants a été enregistré, ce qui constitue le plus haut taux d'homicides attribuables à des gangs depuis que des données comparables sont devenues disponibles en 2005.

En 2017, la police a déclaré 163 homicides attribuables à des gangs, soit 23 de plus qu'en 2016 (graphique 4). Ces homicides représentaient le quart (25 %) de l'ensemble des homicides, comparativement à 24 % en 2016⁷. De 2010 à 2015, les homicides attribuables à des gangs représentaient entre 16 % et 17 % des homicides commis chaque année.

Graphique 4 Homicides attribuables à des gangs, Canada, 1997 à 2017

taux pour 100 000 habitants



Note : Ces données sont disponibles depuis 1991. Un homicide est considéré comme attribuable à des gangs lorsque la police confirme ou soupçonne que l'auteur présumé ou la victime de l'homicide était un membre ou un membre potentiel d'un groupe du crime organisé ou d'un gang de rue, ou était associé d'une façon ou d'une autre à un groupe du crime organisé ou à un gang de rue, et que l'homicide a été commis en raison de cette association. Avant 2005, on demandait à la police si l'homicide était « attribuable à des gangs ». En 2005, la question a été modifiée de manière à permettre à la police de préciser a) si elle pouvait confirmer que l'homicide était attribuable à des gangs ou b) si elle soupçonnait que l'homicide était attribuable à des gangs. De ce fait, il se peut que les chiffres antérieurs à 2005 soient sous-estimés parce que les affaires soupçonnées d'être attribuables à des gangs en ont été exclues. Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Comparativement aux autres types d'homicides, les homicides attribuables à des gangs impliquent plus souvent des armes à feu. Près de 9 homicides attribuables à des gangs sur 10 (87 % ou 137 victimes)⁸ au Canada ont été commis au moyen d'une arme à feu, habituellement une arme de poing, comparativement à 27 % (ou 129 victimes) des homicides qui n'étaient pas liés à des activités de gang⁹.

La Colombie-Britannique et l'Alberta sont à l'origine de l'augmentation du nombre d'homicides attribuables à des gangs à l'échelle nationale

La croissance globale du nombre d'homicides attribuables à des gangs de 2016 à 2017 s'explique principalement par les fortes hausses enregistrées en Colombie-Britannique (+15 victimes) et en Alberta (+12 victimes) (tableau 3a). Ensemble, ces provinces représentaient près de la moitié (47 %) de tous les homicides attribuables à des gangs au Canada.

L'augmentation des homicides attribuables à des gangs en Colombie-Britannique découle principalement de hausses enregistrées à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement (RMR de Vancouver, de Victoria, d'Abbotsford–Mission et de Kelowna), situées surtout le long de la frontière sud de la province. En 2017, parmi les 44 homicides attribuables à des gangs survenus en Colombie-Britannique, 34 % ont été commis à l'extérieur des RMR, comparativement à 17 % en 2016¹⁰.

L'augmentation du nombre d'homicides attribuables à des gangs en Alberta (+12 victimes) s'explique surtout par les hausses observées à Calgary (+6 victimes) et à Edmonton (+4 victimes). À Calgary, le nombre d'homicides attribuables à des gangs a doublé, passant de 6 en 2016 à 12 en 2017. Il s'agit de la plus forte augmentation du nombre d'homicides attribuables à des gangs parmi toutes les RMR. Ensemble, ces deux RMR représentaient 84 % des homicides attribuables à des gangs survenus en Alberta.

Le recul du nombre total d'homicides en Saskatchewan découle en partie de la diminution du nombre d'homicides attribuables à des gangs (-8 victimes). Parmi les 37 homicides commis en Saskatchewan en 2017, 14 % (ou 5 homicides) étaient attribuables à des gangs, comparativement à 24 % (ou 13 homicides) en 2016¹¹.

Comme prévu, les trois plus grandes RMR (Toronto, Vancouver et Montréal) représentaient plus de la moitié (53 %) de l'ensemble des homicides attribuables à des gangs survenus dans toutes les RMR du Canada en 2017 (tableau 3b).

Dans l'ensemble, les homicides attribuables à des gangs représentaient 31 % de tous les homicides survenus dans les RMR du Canada, en légère hausse par rapport à l'année précédente, où ils représentaient 29 % de ces homicides¹². La proportion

d'homicides attribuables à des gangs était la plus élevée à Abbotsford–Mission, à Kelowna, à Winnipeg et à Thunder Bay, où ces derniers représentaient 40 % ou plus de tous les homicides dans cette RMR.

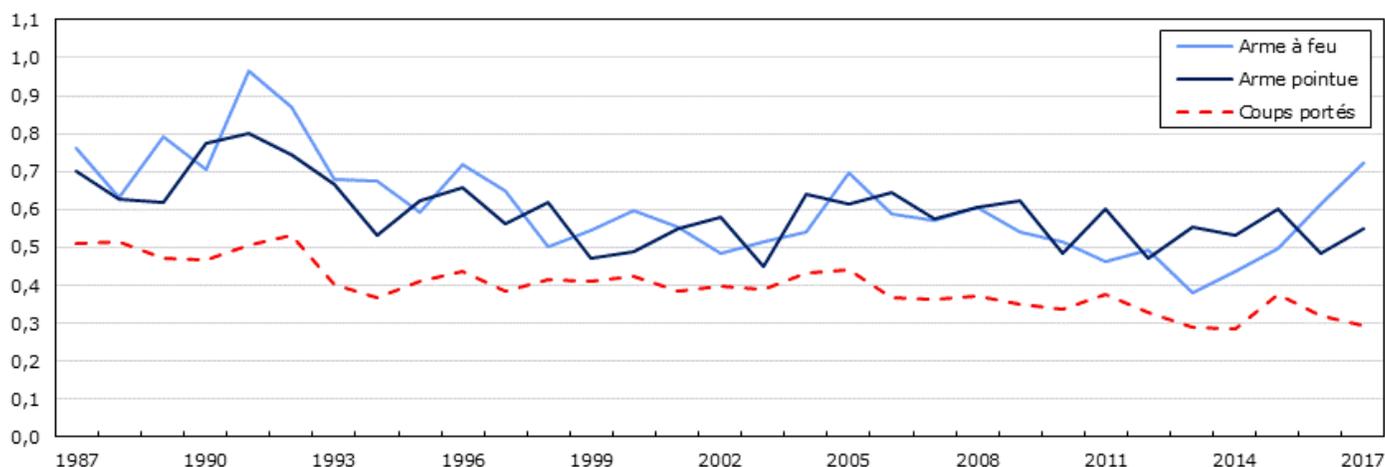
Le taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu atteint un sommet inégalé en 25 ans

En 2017, la police a déclaré 266 homicides commis à l'aide d'une arme à feu au Canada, soit 43 de plus qu'en 2016 (tableau 4a). Le taux d'homicides perpétrés au moyen d'une arme à feu (0,72 pour 100 000 habitants) a augmenté de 18 % par rapport à l'année précédente. Il s'agit du plus haut taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu au Canada depuis 1992. Les homicides commis à l'aide d'une arme à feu sont en hausse depuis 2014, et la violence attribuable à des gangs est le principal facteur responsable de cette augmentation. En 2017, 52 % des homicides commis à l'aide d'une arme à feu étaient liés à des activités de gang. La proportion d'homicides attribuables à des gangs où une arme à feu est l'arme principale utilisée pour commettre l'homicide augmente constamment depuis 2015. En 2015, les homicides attribuables à des gangs commis à l'aide d'une arme à feu représentaient 12 % de tous les homicides¹³. En 2017, cette proportion était de 21 %¹⁴.

Bien que la méthode la plus souvent utilisée pour commettre un homicide ait varié au fil des ans entre une arme pointue et une arme à feu, les homicides perpétrés au moyen d'une arme à feu représentent la plus grande proportion d'homicides survenus au Canada pour la deuxième année consécutive (graphique 5). Parmi les homicides dont la cause de la mort a été déterminée en 2017, 41 % des victimes d'homicide ont été tuées par balle, 31 % ont été poignardées, 17 % ont été battues et 4 % ont été étranglées ou ont suffoqué¹⁵. Les autres causes de décès — qui comprennent le syndrome du bébé secoué, le feu (p. ex. inhalation de fumée ou brûlures) et les blessures mortelles causées par un véhicule à moteur — étaient moins fréquentes.

Graphique 5
Homicides selon la méthode la plus courante, Canada, 1987 à 2017

taux pour 100 000 habitants



Note : Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

À titre de comparaison, les statistiques les plus récentes indiquent que les homicides commis à l'aide d'une arme à feu représentent 5 % des homicides en Angleterre et au pays de Galles, 12 % en Australie, et pas moins de 73 % aux États-Unis (Office for National Statistics, 2018; Australian Bureau of Statistics, 2018a; Département de la Justice des États-Unis, Federal Bureau of Investigation, 2017b; Police Service of Northern Ireland 2018; Gouvernement de l'Écosse, 2017).

À l'échelle nationale, les homicides commis à l'aide d'une arme à feu représentent environ 1 décès sur 5 impliquant une arme à feu. Selon les statistiques de l'état civil de 2016 (l'année la plus récente pour laquelle des chiffres sont disponibles), au total, 723 personnes sont décédées des suites de blessures causées par une arme à feu au Canada. Parmi ces décès, 79 % étaient des suicides, 19 % étaient des homicides et 2 % ont été classés comme accidentels (Statistique Canada, 2018b).

La plus forte augmentation des homicides commis à l'aide d'une arme à feu s'est produite en Colombie-Britannique

L'utilisation d'une arme à feu pour commettre un homicide varie d'une province à l'autre. En 2017, aucun des quatre homicides perpétrés à Terre-Neuve-et-Labrador n'a été commis au moyen d'une arme à feu. En comparaison, 56 %

des homicides survenus au Nouveau-Brunswick ont été commis à l'aide d'une arme à feu¹⁶, et 53 % en Colombie-Britannique¹⁷ (tableau 4a).

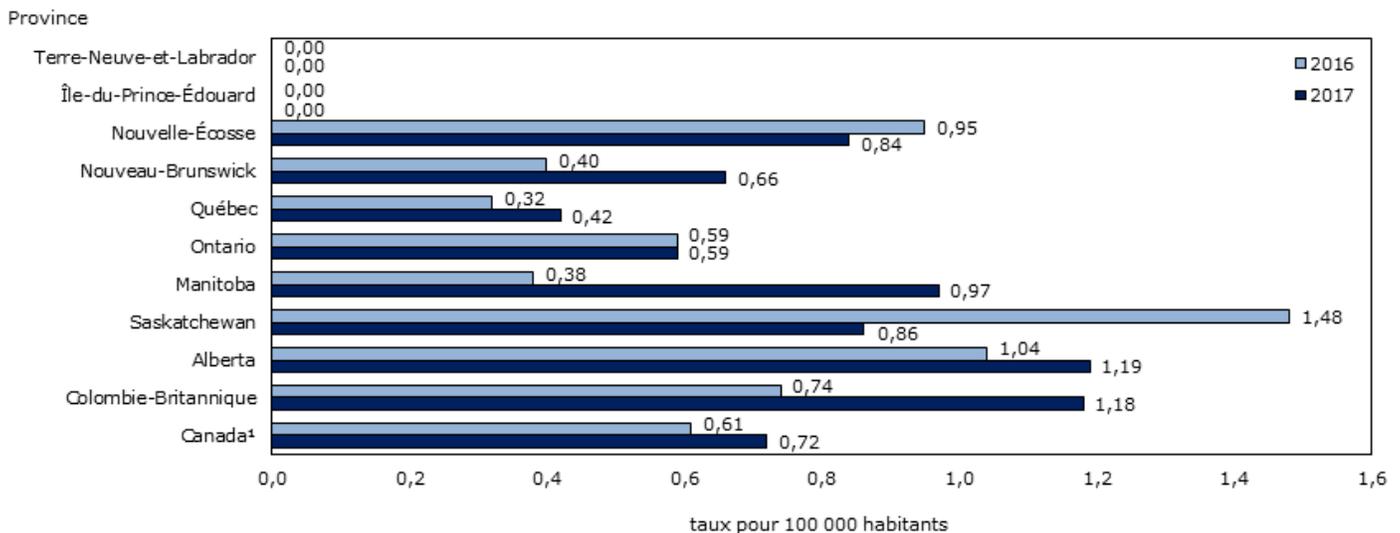
Parmi les provinces, la hausse la plus marquée du nombre d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu a été enregistrée en Colombie-Britannique (+22 victimes). En 2017, plus de la moitié (53 %) des homicides perpétrés en Colombie-Britannique impliquaient l'utilisation d'une arme à feu, dont 68 % étaient liés à des gangs ou soupçonnés de l'être.

L'augmentation du nombre d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu en Colombie-Britannique découle des hausses constatées à Vancouver (+7 victimes), à Abbotsford–Mission (+4 victimes) et dans les régions autres que les RMR (+10 victimes). Le nombre d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu dans les régions autres que les RMR a presque doublé en Colombie-Britannique, passant de 12 en 2016 à 22 en 2017. Parmi les 57 homicides commis à l'aide d'une arme à feu déclarés en Colombie-Britannique en 2017, 39 % ont eu lieu à l'extérieur des RMR, comparativement à 34 % en 2016.

Une augmentation considérable du nombre d'homicides perpétrés au moyen d'une arme à feu a également été constatée au Québec (+8 victimes), au Manitoba (+8 victimes) et en Alberta (+7 victimes). Comme en Colombie-Britannique, les taux plus élevés d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu à l'extérieur des RMR expliquent en partie les hausses observées dans ces provinces.

Comme c'est le cas pour les taux d'homicides en général, les taux les plus élevés d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu ont été enregistrés dans les provinces de l'Ouest. L'Alberta (1,19 pour 100 000 habitants) et la Colombie-Britannique (1,18 pour 100 000 habitants) ont inscrit les taux les plus élevés parmi les provinces, ces taux étant les plus hauts enregistrés pour ces deux provinces en plus de 20 ans (graphique 6). Au Manitoba, le taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu a augmenté de 156 % (0,97 pour 100 000 habitants) par rapport à 2016, se classant au troisième rang. Bien que la Saskatchewan ait connu la baisse la plus prononcée parmi les provinces (-7 victimes par rapport à 2016), son taux d'homicides perpétrés au moyen d'une arme à feu était le quatrième en importance au pays (0,86 pour 100 000 habitants).

Graphique 6
Homicides commis à l'aide d'une arme à feu, selon la province, 2017



1. Comprend les territoires.

Note : Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Parmi les RMR, les homicides commis à l'aide d'une arme à feu sont surtout survenus dans les cinq plus grandes RMR du pays, soit Toronto (58 victimes), Vancouver (25 victimes), Edmonton (19 victimes), Montréal (17 victimes) et Calgary (15 victimes) (tableau 4b). Le nombre combiné d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu dans les cinq plus grandes RMR du Canada représentait la moitié (50 %) de tous les homicides perpétrés au moyen d'une arme à feu en 2017.

Au total, 58 homicides ont été commis à l'aide d'une arme à feu à Toronto en 2017, en hausse de 7 par rapport à 2016. Le nombre d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu à Vancouver est passé de 18 en 2016 à 25 en 2017.

Les reculs les plus marqués du nombre d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu dans les RMR ont été observés à Halifax (-7 victimes), à Ottawa (-5 victimes) et à Montréal (-5 victimes).

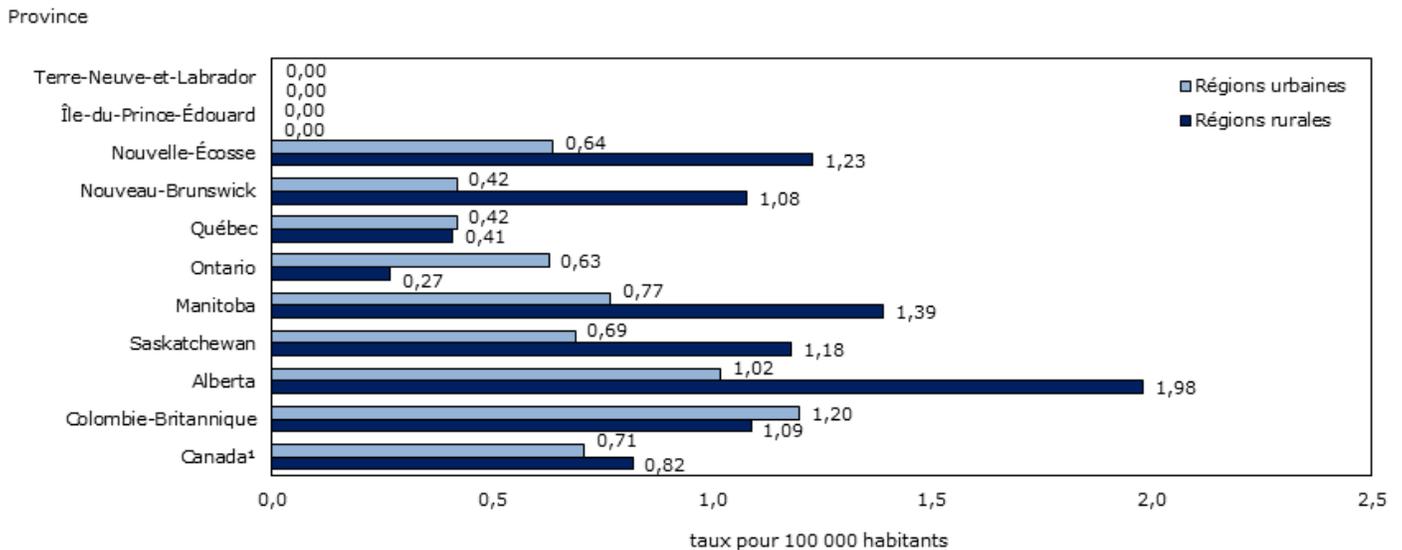
En 2017, le gouvernement du Canada a annoncé la mise en place d'une importante initiative de financement fédérale visant à lutter contre la violence liée aux armes à feu et aux gangs. Il s'est engagé à investir jusqu'à 327,6 millions de dollars sur une période de cinq ans, puis 100 millions de dollars annuellement par la suite. Les fonds ont pour but de soutenir diverses initiatives de répression de la criminalité liée aux armes à feu et aux gangs. Les statistiques sur les homicides commis à l'aide d'une arme à feu ou attribuables à des gangs continueront de faire l'objet d'un suivi dans le cadre de ces initiatives.

Le taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu est plus élevé dans les régions rurales que dans les régions urbaines

La hausse du nombre d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu à l'échelle nationale s'est également reflétée dans les régions rurales¹⁸, où il a augmenté de 60 % par rapport à l'année précédente.

Le taux d'homicides perpétrés au moyen d'une arme à feu dans les régions rurales du Canada était de 16 % supérieur au taux enregistré dans les régions urbaines (graphique 7). L'écart le plus élevé a été observé en Alberta, où le taux d'homicides des régions rurales dépassait de 94 % celui des régions urbaines, de 81 % au Manitoba et de 71 % en Saskatchewan. Plus de la moitié (52 %) des victimes d'homicide commis à l'aide d'une arme à feu au Canada ont été tuées dans ces trois provinces.

Graphique 7
Homicides commis à l'aide d'une arme à feu dans les régions urbaines et rurales du Canada, selon la province, 2017



1. Comprend les territoires.

Note : Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

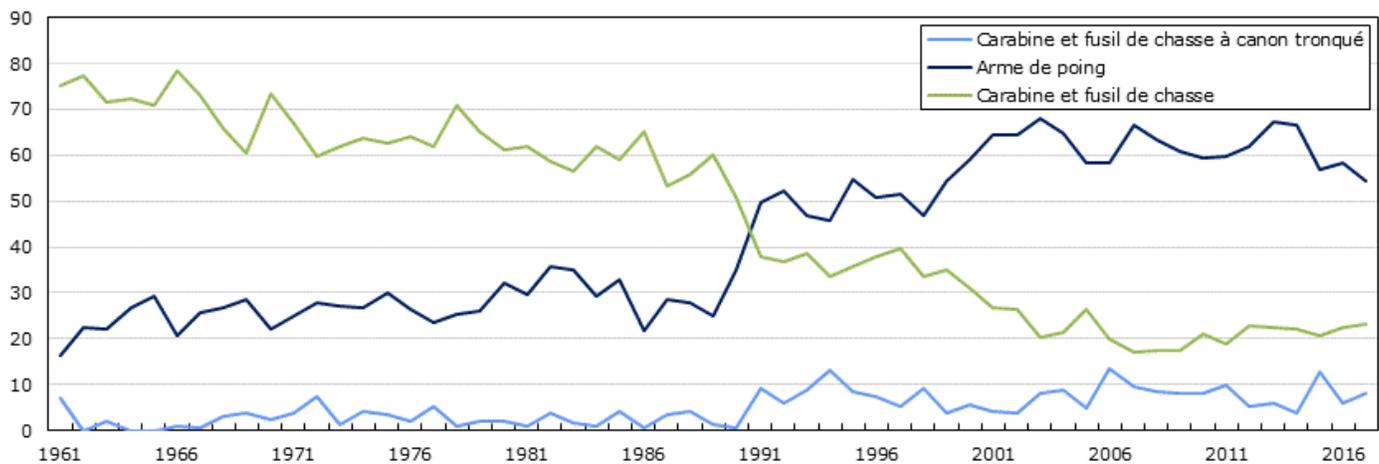
Les taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu dans les régions rurales au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse étaient aussi nettement plus élevés que ceux des régions urbaines.

Les armes de poing sont davantage utilisées dans les régions urbaines, alors que les carabines et les fusils de chasse sont davantage utilisés dans les régions rurales

Le type d'arme à feu utilisé pour commettre un homicide a changé au cours des 30 dernières années (graphique 8). Avant 1990, les carabines et les fusils de chasse étaient utilisés beaucoup plus souvent que les armes de poing. Toutefois, une transition vers l'utilisation accrue d'armes de poing pour la perpétration des homicides au Canada a été observée au début des années 1990.

Graphique 8**Homicides commis à l'aide d'une arme à feu, selon certaines armes à feu, Canada, 1961 à 2017**

pourcentage



Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides et Programme de déclaration uniforme de la criminalité.

Plus de la moitié (55 %) des homicides commis à l'aide d'une arme à feu en 2017 impliquaient une arme de poing (tableau 5). Les carabines et les fusils de chasse ont été utilisés dans 23 % des homicides perpétrés au moyen d'une arme à feu, tandis que les autres types d'armes à feu, comme les armes à feu entièrement automatiques ou les carabines et les fusils de chasse à canon tronqué, ont été l'arme principale employée dans 9 % de tous les homicides commis à l'aide d'une arme à feu. Des armes similaires à une arme à feu (comme un fusil à plombs ou un pistolet lance-fusées) ou un type d'arme à feu inconnu ont été utilisés pour la proportion restante de 13 % de ces homicides.

En 2017, l'arme de poing était la plus couramment utilisée en milieu urbain (63 % des homicides commis à l'aide d'une arme à feu), alors que la carabine et le fusil de chasse se trouvaient à être celles les plus souvent employées en milieu rural (66 %). À l'inverse, les carabines et les fusils de chasse étaient à l'origine de seulement 13 % des homicides commis à l'aide d'une arme à feu dans les régions urbaines, tandis que les armes de poing étaient à l'origine d'environ 18 % de ceux perpétrés dans les régions rurales.

Encadré 1

Aperçu des données liées aux taux de résolution des homicides tirées de l'Enquête sur les homicides

Une affaire d'homicide est considérée comme résolue (classée¹) lorsque la police déclare avoir déposé ou recommandé une accusation d'homicide contre au moins un auteur présumé. La police peut aussi déclarer qu'un homicide a été résolu sans mise en accusation (p. ex. dans les cas où l'auteur présumé s'est suicidé)². Lorsqu'il y a plus d'une victime dans une même affaire d'homicide, l'état de résolution de l'affaire s'applique à chaque victime. Dans le cas des affaires impliquant plus d'un auteur présumé, l'homicide est considéré comme résolu à la date à laquelle le premier auteur présumé dans l'affaire est identifié par la police.

Il se peut qu'un homicide soit résolu des mois ou des années après qu'il ait été perpétré; c'est pourquoi, dans le cadre de l'Enquête sur les homicides, des données mises à jour sont recueillies sur les homicides déclarés antérieurement. Cela permet de réviser l'état de la résolution de l'affaire et de recueillir des renseignements supplémentaires tout au long des enquêtes policières sur les homicides, le cas échéant. Dans tous les cas, le nombre d'homicides résolus est toujours déclaré en fonction de l'année au cours de laquelle l'homicide a été déclaré par la police dans le cadre de l'Enquête sur les homicides (qui correspond également à l'année au cours de laquelle l'affaire a été jugée par la police comme un homicide et l'enquête policière sur l'homicide a été amorcée). Par exemple, au 31 décembre 2017, 441 des 660 homicides survenus en 2017 avaient été résolus, ce qui correspond à un taux de résolution de 67 %. Il s'agit du même taux que celui observé à la fin de l'année 2016, mais il est inférieur à la moyenne des 10 années précédentes (70 %). Parmi les homicides n'ayant toujours pas été résolus, certaines affaires pourraient être résolues au cours du cycle de collecte des données de 2018, ce qui hausserait le taux de résolution des homicides déclarés en 2017.

1. Dans le présent article, les termes « résolu » et « classé » sont utilisés comme des synonymes pour qualifier une affaire d'homicide où l'enquête policière a mené à l'identification d'un auteur présumé (accusé ou suspect pouvant être inculpé), qu'une accusation ait été déposée ou recommandée, ou encore que l'affaire ait été classée sans mise en accusation. Le terme « classé » est largement reconnu par les organismes d'application de la loi nord-américains et internationaux. Pour obtenir plus de renseignements sur les taux de classement des affaires déclarées par la police, veuillez consulter l'article de *Juristat* intitulé « Les taux de classement des affaires déclarées par la police au Canada, 2010 » (Hotton Mahony et Turner, 2012).

2. Puisque l'Enquête sur les homicides est une source de données déclarées par la police, elle ne permet pas d'assurer le suivi des résultats judiciaires entourant les affaires d'homicide, tels que les décisions des procureurs de la Couronne, les déclarations de culpabilité ou les renseignements liés à la détermination de la peine. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les décisions judiciaires concernant les accusations d'homicide déposées devant le système des tribunaux de juridiction criminelle pour adultes au Canada, veuillez consulter l'article de *Juristat* intitulé « Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes au Canada, 2015-2016 » (Maxwell, 2017) ou le tableau 35-10-0027-01.

Les taux de résolution des homicides attribuables à des gangs et commis à l'aide d'une arme à feu diminuent

L'augmentation récente des homicides attribuables à des gangs qui ont été commis à l'aide d'une arme à feu semble avoir contribué à la baisse du taux d'homicides résolus au Canada. De 1991 à 2017, 44 % des homicides attribuables à des gangs ont été résolus, comparativement à 90 % des autres types d'homicides¹⁹. Au cours de la même période, 65 % des homicides commis à l'aide d'une arme à feu ont été résolus, comparativement à 90 % des homicides n'impliquant pas d'arme à feu²⁰. Si l'on compare le taux de résolution des homicides attribuables à des gangs qui ont été perpétrés à l'aide d'une arme à feu à ceux qui ont été commis au moyen d'une autre méthode, 37 % des homicides perpétrés au moyen d'une arme à feu ont été résolus, par rapport à 69 % de ceux commis au moyen d'une autre méthode²¹. Les homicides commis à l'aide d'une arme à feu qui n'étaient pas attribuables à des gangs ont continué d'être moins susceptibles d'être résolus (86 %), dans une moindre mesure toutefois, que ceux qui ont été perpétrés au moyen d'une autre méthode (93 %). De plus, les homicides commis à l'aide d'une arme à feu étaient dans l'ensemble plus susceptibles d'être résolus (93 %) lorsque le type d'arme utilisé était une carabine ou un fusil de chasse ordinaire comparativement à une arme à feu entièrement automatique, à une carabine ou à un fusil de chasse à canon tronqué, ou encore à une arme de poing (57 %).

En 2017, la majorité des victimes d'homicide (74 % ou 485 victimes) et des auteurs présumés d'homicide (87 % ou 459 auteurs présumés) étaient de sexe masculin. Ces proportions sont demeurées relativement stables depuis les 13 dernières années chez les victimes d'homicide, et depuis que des données ont commencé à être recueillies en 1961 chez les auteurs présumés d'homicide.

Environ le quart des victimes d'homicide au Canada sont autochtones

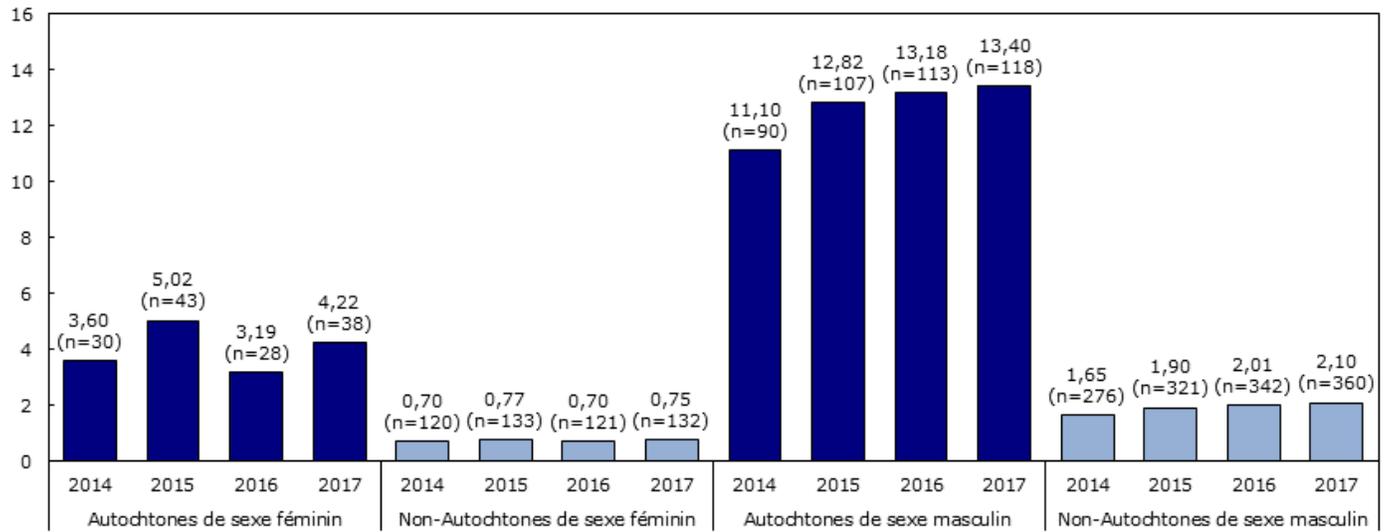
Bien qu'ils forment seulement environ 5 % de la population canadienne (Statistique Canada, 2018c), les Autochtones représentent 24 % de toutes les victimes des homicides survenus en 2017²². Cette proportion est demeurée relativement inchangée depuis la première diffusion de renseignements complets sur l'identité autochtone des victimes de sexe masculin et de sexe féminin en 2014.

En 2017, le taux d'homicides chez les Autochtones a augmenté de 8 % par rapport à l'année précédente pour s'établir à 8,76 homicides pour 100 000 Autochtones. Ce taux est 6 fois plus élevé que celui des victimes d'homicide non autochtones (tableau 6). Au Canada, on a enregistré 15 victimes d'homicide autochtones de plus en 2017 qu'en 2016 (156 par rapport à 141). Parmi celles-ci, 10 étaient de sexe féminin et 5 étaient de sexe masculin.

Le taux d'homicides chez les victimes autochtones de sexe féminin (4,22 pour 100 000 Autochtones de sexe féminin) a augmenté de 32 % en 2017, après avoir connu un recul prononcé au cours de l'année précédente. À titre de comparaison, le taux d'homicides chez les victimes autochtones de sexe masculin (13,40 pour 100 000 Autochtones de sexe masculin)²³ a connu une hausse de 2 % en 2017. Toutefois, ce taux augmente de façon constante depuis 2014 (graphique 9).

Graphique 9
Taux de victimes d'homicide, selon l'identité autochtone et le sexe, 2014 à 2017

taux pour 100 000 habitants



n=nombre de victimes

Note : La diffusion des données complètes sur l'identité autochtone des victimes d'homicide a commencé en 2014. Pour chaque année depuis, l'identité autochtone était inconnue de la police pour moins de 2 % des victimes d'homicide.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

En 2017, les victimes autochtones étaient généralement plus jeunes que les victimes non autochtones. L'âge moyen des victimes non autochtones était de 38 ans, et celui des victimes autochtones était de 32 ans (tableau 7). À titre de comparaison, les victimes autochtones de sexe féminin étaient en moyenne âgées de 30 ans et celles de sexe masculin, de 33 ans.

De tous les homicides commis en 2017 dont la victime était autochtone, 63 % se sont produits dans les Prairies, où, selon les projections démographiques (Statistique Canada, 2018c), 40 % de la population autochtone réside. Pour la troisième année consécutive, le plus haut taux d'homicides chez les Autochtones a été observé en Saskatchewan (14,86 pour 100 000 Autochtones) (tableau 6).

Taux de résolution plus élevés des homicides chez les Autochtones

À la fin de 2017, les services de police avaient résolu²⁴ 79 % des homicides commis en 2017 contre des Autochtones, comparativement à 63 % de ceux commis contre les non-Autochtones²⁵. Toutefois, des différences ont été observées selon le sexe de la victime. Un peu plus des trois quarts (76 %) des homicides contre des Autochtones de sexe féminin ont été résolus par la police, comparativement à 84 % de ceux commis contre des non-Autochtones de sexe féminin. Au cours des années précédentes, les taux de résolution des homicides contre les victimes autochtones et non autochtones de sexe féminin étaient semblables.

En ce qui a trait aux victimes de sexe masculin, 80 % des homicides commis contre des Autochtones ont été résolus, comparativement à seulement 55 % des homicides commis à l'endroit de non-Autochtones²⁶. Le faible taux de résolution des homicides commis contre des non-Autochtones de sexe masculin pourrait s'expliquer par le fait que 64 % de ces homicides non résolus étaient attribuables à des gangs, et ce type d'homicide est généralement plus difficile à résoudre (Cotter, 2014; Trussler, 2010).

Le taux d'auteurs présumés d'homicide est 12 fois plus élevé chez les Autochtones que chez les non-Autochtones

En 2017, 38 % des auteurs présumés d'homicide déclarés par la police étaient autochtones, une proportion qui augmente depuis 2014, alors qu'elle s'établissait à 31 %²⁷. Le taux d'auteurs présumés d'homicide autochtones en 2017 était 12 fois plus élevé que celui des auteurs présumés d'homicide non autochtones. Ces résultats sont semblables à ceux des années précédentes, où le taux d'auteurs présumés d'homicide autochtones était au moins 9 fois plus élevé que celui des auteurs présumés d'homicide non autochtones (tableau 6).

En 2017, le taux d'auteurs présumés d'homicide autochtones de sexe masculin (18,05 pour 100 000 Autochtones de sexe masculin) était 11 fois plus élevé que celui des non-Autochtones de sexe masculin (1,69 pour 100 000 non-Autochtones de sexe masculin) et 4 fois plus élevé que celui des auteurs présumés autochtones de sexe féminin (4,33 pour 100 000 Autochtones de sexe féminin) (tableau 6).

Les auteurs présumés autochtones étaient plus jeunes que les auteurs présumés non autochtones en 2017. Plus précisément, l'âge moyen des auteurs présumés autochtones était de 27 ans comparativement à 33 ans pour les auteurs présumés non autochtones (tableau 7).

En 2017, les auteurs présumés autochtones étaient 33 % plus susceptibles que les auteurs présumés non autochtones d'être impliqués dans une affaire d'homicide attribuable à des gangs (18 % des auteurs présumés autochtones par rapport à 12 % des auteurs présumés non autochtones). Ces proportions ont varié depuis 2016, alors que la proportion d'auteurs présumés susceptibles d'être impliqués dans une affaire d'homicide attribuable à des gangs était pratiquement équivalente chez les auteurs présumés autochtones et les auteurs présumés non autochtones (15 % et 17 %, respectivement). En 2017, cette probabilité était semblable à celle observée pour les 10 années précédentes; 19 % des auteurs présumés autochtones étaient impliqués dans une affaire d'homicide attribuable à des gangs²⁸, comparativement à 14 % des auteurs présumés non autochtones²⁹.

La plupart des victimes connaissaient leur assassin

Comme les années précédentes, 4 victimes d'un homicide résolu en 2017 sur 5 connaissaient leur assassin. Un peu moins du tiers (32 %) des victimes d'homicide ont été tuées par une connaissance (p. ex. une personne non apparentée), un peu moins du tiers (31 %) ont été tuées par un membre de la famille, 17 % ont été tuées par un étranger, 13 % ont été tuées par une personne avec qui elles avaient une relation criminelle (p. ex. des trafiquants de drogues et leurs clients) et 6 % ont été tuées par une personne avec qui elles entretenaient ou avaient entretenu une relation intime^{30, 31}.

Toutefois, la proportion d'homicides perpétrés par un étranger et la proportion d'homicides commis par une personne avec qui la victime entretenait une relation criminelle qui ont été résolus ont augmenté par rapport à l'année précédente. En 2017, d'après les données policières, 77 victimes (+18 victimes par rapport à 2016) ont été tuées par un étranger, tandis que 59 victimes (+19 victimes par rapport à 2016) ont été tuées par une personne avec qui elles entretenaient une relation criminelle (tableau 8).

Selon les statistiques sur les crimes déclarés par la police, les femmes représentent environ 8 victimes de violence entre partenaires intimes sur 10. Il en va de même pour l'homicide. En 2017, 84 % des victimes d'homicide tuées par un partenaire intime actuel ou ancien (conjoint marié ou conjoint de fait, petit ami ou petite amie ou autre relation intime) étaient des femmes. Le taux d'homicides entre partenaires intimes était cinq fois plus élevé chez les femmes que chez les hommes (0,41 pour 100 000 femmes de 15 ans et plus par rapport à 0,08 pour 100 000 hommes de 15 ans et plus). Au total, 76 homicides ont été commis par des partenaires intimes au Canada en 2017, soit le même nombre qu'en 2016 et 10 de moins que la moyenne des 10 années précédentes (86). (Voir le tableau 9 pour obtenir plus de renseignements.)

Affaires dans lesquelles la victime a été portée disparue avant qu'elles ne soient classées comme des homicides

En 2017, 49 victimes avaient officiellement été portées disparues avant que la police ne prenne connaissance de leur homicide. De ce nombre, 14 étaient d'origine autochtone. Les proportions de victimes qui avaient été portées disparues avant que l'affaire ne soit classée comme un homicide étaient semblables chez les victimes autochtones et non autochtones (9 % et 7 %, respectivement). Ces proportions étaient également semblables chez les victimes de sexe masculin autochtones et non autochtones, dont 7 % avaient été portées disparues avant d'être identifiées en tant que victimes d'homicide. Toutefois, chez les personnes de sexe féminin, 16 % des victimes autochtones avaient été portées disparues avant d'être identifiées comme victimes d'homicide, comparativement à seulement 7 % des victimes non autochtones.

Il est courant pour les auteurs présumés et les victimes d'homicide d'avoir un passé criminel

En 1997, des renseignements sur les antécédents criminels des victimes et des auteurs présumés ont commencé à être recueillis dans le cadre de l'Enquête sur les homicides. Même si une personne peut avoir plus d'une déclaration de culpabilité antérieure, on demande à la police d'indiquer la plus grave uniquement.

En 2017, les deux tiers (66 %) des auteurs présumés d'homicide d'âge adulte (18 ans et plus) avaient un casier judiciaire au Canada, alors qu'un peu moins du tiers (31 %) des jeunes auteurs présumés d'homicide (12 à 17 ans)³² avaient un dossier d'adolescent. Les auteurs présumés de sexe masculin — adultes et jeunes — étaient plus susceptibles d'avoir un casier judiciaire que les auteurs présumés de sexe féminin (65 % par rapport à 51 %)³³.

Un peu plus de la moitié (53 %) des victimes d'homicide d'âge adulte avaient un casier judiciaire au Canada. Parmi les 21 jeunes victimes, 5 (25 %) avaient un dossier d'adolescent.

Les jeunes représentent un auteur présumé d'homicide sur dix

En 2017, 50 jeunes âgés de 12 à 17 ans se sont vu imputer un homicide, ce qui représente 9 % de l'ensemble des auteurs présumés. Bien que cette proportion soit identique à la moyenne observée pour les 10 années précédentes, elle est près du double de celle enregistrée en 2016 (5 %), et constitue la proportion la plus élevée notée depuis 2010 (voir le tableau de données en ligne 35-10-0070-01 de Statistique Canada).

Les jeunes auteurs présumés d'homicide en 2017 étaient presque aussi susceptibles que les auteurs présumés adultes d'être impliqués dans une affaire d'homicide attribuable à des gangs (16 % des jeunes auteurs présumés par rapport à 14 % des auteurs présumés adultes). Cette proportion est inférieure à la moyenne des 10 années précédentes, selon laquelle les jeunes auteurs présumés étaient deux fois plus susceptibles que leurs homologues d'âge adulte d'être impliqués dans une affaire d'homicide attribuable à des gangs (29 % des jeunes auteurs présumés³⁴ par rapport à 14 % des auteurs présumés adultes³⁵).

Un auteur présumé d'homicide sur sept est soupçonné d'avoir un trouble mental

La police soupçonnait la présence d'un trouble mental ou du développement³⁶ chez 15 % des auteurs présumés d'homicide en 2017³⁷. Cette proportion est semblable à celle des 10 années précédentes. La police soupçonnait plus souvent la présence d'un trouble mental chez les auteurs présumés de sexe masculin (15 % des homicides) que chez les auteurs présumés de sexe féminin (10 % des homicides). La moitié des homicides commis par une personne atteinte d'un trouble mental ou du développement ont été perpétrés contre des membres de sa famille (50 %). De plus, les homicides commis par une personne atteinte d'un trouble mental ou du développement ont souvent été perpétrés par une personne de 18 à 34 ans (62 %) et le plus souvent à l'aide d'un couteau ou d'un autre instrument tranchant ou coupant (43 %)³⁸.

Les personnes qui gagnent leur vie dans une entreprise criminelle et dans le secteur du transport ou de la sécurité représentent une proportion élevée de victimes d'homicide

On a dénombré 149 homicides liés à la profession³⁹ (qu'elle soit légitime ou non) de la victime en 2017, ce qui représente 54 homicides de plus que l'année précédente. La majorité de ces homicides étaient liés à des activités illégales, comme le trafic de stupéfiants (89 % ou 142). Il s'agit d'une hausse de 53 par rapport à 2016 et du nombre le plus élevé qui ait été enregistré depuis que les données sont devenues disponibles en 1997.

Le nombre de personnes payées pour offrir des services sexuels qui ont été tuées en raison de leur travail a augmenté, passant de 3 en 2016 à 7 en 2017. De 2008 à 2017, un nombre moyen de six personnes payées pour offrir des services sexuels ont été victimes d'homicide chaque année. La majorité des victimes tuées durant cette période étaient de sexe féminin (96 %) et d'origine non autochtone (64 % des victimes étaient des personnes de sexe féminin payées pour offrir des services sexuels).

En 2017, on a dénombré 9 victimes d'homicide dont le meurtre était lié à leur profession légitime, comparativement à 12 l'année précédente⁴⁰. Depuis que ces données sont devenues disponibles en 1997 dans le cadre de l'Enquête sur les homicides, 13 personnes en moyenne ont été tuées chaque année dans l'exercice de leurs fonctions (c.-à-d. dans le contexte de leur profession légitime, à l'exception des personnes payées pour offrir des services sexuels). Au cours de cette période, 19 % de ces homicides ont été commis à l'endroit de personnes travaillant dans le domaine de la sécurité, comme des policiers, des agents correctionnels et d'autres membres du personnel de sécurité. Parmi les autres homicides liés au travail, 1 sur 6 (16 %) a été perpétré contre des employés du commerce de détail (y compris les préposés de stations-service et les commis de dépanneurs). Les employés exerçant des professions liées au transport (y compris les chauffeurs de taxi, les conducteurs de camion et les conducteurs d'autobus) représentaient 15 % des victimes d'homicide lié au travail, suivis

des personnes travaillant dans les restaurants, les bars et les hôtels (15 %), ainsi que des concierges et surintendants d'immeubles (3 %).

En 2017, un policier a été tué dans l'exercice de ses fonctions. Depuis 1961, 146 policiers ont été tués dans l'exercice de leurs fonctions, ce qui représente une moyenne de près de 3 policiers par année. Au cours des 21 dernières années, le plus grand nombre de policiers tués au sein d'une même année a été enregistré en 2005, soit l'année où 5 policiers ont été victimes d'un homicide.

Résumé

En 2017, le nombre d'homicides au Canada a atteint un sommet inégalé depuis près de 10 ans, en hausse de 7 % par rapport à l'année précédente. La hausse observée à l'échelle nationale de 2016 à 2017 est principalement attribuable à l'augmentation du nombre d'homicides en Colombie-Britannique et au Québec, de même qu'à une croissance du nombre d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu et du nombre d'homicides attribuables à des gangs. En fait, après avoir augmenté de façon constante depuis 2014, le nombre d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu a atteint en 2017 son taux le plus élevé en 20 ans. Le taux d'homicides attribuables à des gangs a quant à lui augmenté pour une troisième année consécutive en 2017, après avoir diminué de 37 % de 2009 à 2014.

Le taux d'homicides enregistré dans les régions rurales était de 45 % supérieur à celui observé dans les régions urbaines du Canada. Bien que les taux d'homicides aient augmenté dans les milieux rural et urbain en 2017, le taux observé en milieu rural a connu une hausse plus prononcée et a atteint un sommet inégalé depuis 2009, la première année pour laquelle il existe des données sur les régions urbaines et rurales.

À l'instar des années précédentes, la grande majorité des victimes étaient de sexe masculin et les Autochtones (des deux sexes) étaient surreprésentés au sein des victimes. De même, comme c'était le cas les années précédentes, 4 victimes d'homicide résolu sur 5 connaissaient leur assassin, qui était dans la grande majorité des cas une simple connaissance ou un membre de la famille. Cependant, comparativement à l'année précédente, le nombre d'homicides commis par un étranger et le nombre d'homicides perpétrés par une personne qui s'est fait connaître de la victime dans le cadre d'activités illégales ont connu une hausse plus marquée en 2017 que le nombre d'homicides perpétrés par un auteur présumé ayant tout autre type de lien avec la victime.

Description de l'enquête

L'Enquête sur les homicides permet de recueillir des données auprès de la police sur les caractéristiques de l'ensemble des affaires, des victimes et des auteurs présumés d'homicide au Canada. Dans le cadre de cette enquête, on a commencé à recueillir des renseignements sur l'ensemble des meurtres en 1961, puis on a élargi le champ de l'enquête en 1974 afin d'inclure les affaires d'infanticide et d'homicide involontaire coupable. Les renseignements sur ces affaires ne sont pas disponibles pour les années antérieures à 1974, mais des chiffres tirés du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) le sont, et ils sont pris en compte dans les totaux historiques globaux.

Lorsque la police prend connaissance d'un homicide, le service de police qui mène l'enquête remplit les questionnaires de l'Enquête sur les homicides, puis les envoie à Statistique Canada. Certains homicides sont portés à l'attention de la police des mois ou des années après avoir été commis. Ces affaires sont comptabilisées dans l'année au cours de laquelle la police en a été informée (d'après la date du rapport). Les renseignements sur les auteurs présumés d'homicide sont disponibles seulement pour les affaires résolues (c.-à-d. celles dans lesquelles au moins un auteur présumé a été identifié). Les caractéristiques des auteurs présumés sont mises à jour à mesure que les affaires d'homicide sont résolues et que de nouveaux renseignements sont envoyés aux responsables de l'Enquête sur les homicides. Les données recueillies au moyen des questionnaires sur la victime et sur l'affaire sont également mises à jour à la suite de la résolution d'une affaire. En ce qui concerne les affaires comptant plus d'un auteur présumé, seul le lien de l'auteur présumé le plus proche avec la victime est consigné.

En raison de révisions apportées à la base de données de l'Enquête sur les homicides, les données annuelles déclarées dans le cadre de cette enquête avant 2015 pourraient ne pas correspondre au nombre annuel d'homicides déclaré dans le cadre du Programme DUC. Les données de l'Enquête sur les homicides sont annexées à la base de données du Programme DUC chaque année pour la déclaration des statistiques annuelles sur les crimes déclarés par la police. Chaque année de déclaration, on intègre au Programme DUC des données révisées déclarées par la police pour l'année d'enquête précédente. En 2015, un examen de la qualité des données a été entrepris pour l'Enquête sur les homicides pour toutes les années d'enquête de 1961 à 2014. L'examen comprenait la collecte d'enregistrements de données sur l'affaire, la victime et l'auteur présumé (l'accusé ou le suspect pouvant être inculpé) qui n'étaient auparavant pas déclarés dans le cadre de l'Enquête sur les homicides. En outre, la base de données exclut les décès, et les enregistrements sur les auteurs présumés connexes, qui ne sont plus considérés par la police comme des homicides (c.-à-d. les cas de légitime défense, de suicide et de négligence criminelle causant la mort qui avaient initialement été traités comme des homicides, mais ne sont plus considérés, par la police comme des homicides). Pour des raisons opérationnelles, ces révisions n'ont pas été apportées au Programme DUC.

Références

- ALLEN, Mary. 2018. « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2017 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- AUSTRALIAN BUREAU OF STATISTICS. 2018a. « Recorded Crime – Victims, Australia, 2017 », Commonwealth d'Australie (site consulté le 8 août 2018).
- AUSTRALIAN BUREAU OF STATISTICS. 2018b. « Quarterly Population Estimates [Table] », Commonwealth d'Australie (site consulté le 8 août 2018).
- CENTERS FOR DISEASE CONTROL AND PREVENTION. 2016. « Health, United States, 2016 [Table 20] », National Center for Health Statistics (site consulté le 8 août 2018).
- COTTER, Adam. 2018. « Les armes à feu et les crimes violents au Canada, 2016 », *Bulletin Juristat — En bref*, produit n° 85-005-X au catalogue de Statistique Canada.
- COTTER, Adam. 2014. « L'homicide au Canada, 2013 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE DES ÉTATS-UNIS, FEDERAL BUREAU OF INVESTIGATION. 2017a. « Crime in the United States, 2016 [Table 11] » (site consulté le 8 août 2018).
- DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE DES ÉTATS-UNIS, FEDERAL BUREAU OF INVESTIGATION. 2017b. « Crime in the United States, 2016: Expanded Homicide Data [Table 4] » (site consulté le 8 août 2018).
- FRIEDMAN, Matthew, Ames GRAWERT et James CULLEN. 2017. « Crime trends: 1991-2016 », *Brennan Center for Justice-Twenty Years*.
- GOUVERNEMENT DE L'ÉCOSSE. 2017. « Homicide in Scotland 2016-2017 », *National Statistics Publication for Scotland* (site consulté le 8 août 2018).
- HOTTON MAHONY, Tina, et John TURNER. 2012. « Les taux de classement des affaires déclarées par la police au Canada, 2010 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- MATHIEU, Isabelle. 2017. « Alexandre Bissonnette directement à procès », *Le Soleil*, 3 octobre (site consulté le 14 juin 2018).
- MAXWELL, Ashley. 2017. « Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes au Canada, 2014-2015 », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.
- MINISTERIAL STATISTICAL DEPARTMENT FOR INTERNAL SECURITY. 2018. « Insécurité et délinquance en 2017 : premier bilan statistique ». *Interstats Méthode*, n° 9 (site consulté le 8 août 2018).
- OFFICE FOR NATIONAL STATISTICS. 2018. *Homicide in England and Wales: Year Ending March 2017* (site consulté le 8 août 2018).
- OUIMET, Marc, et Catherine MONTMAGNY-GRENIER. 2014. « Homicide and violence—International and cross-national research: The construct validity of the results generated by the World Homicide Survey », *International Criminal Justice Review*, vol. 24, n° 3, p. 222 à 234.
- POLICE SERVICE OF NORTHERN IRELAND. 2018. *Police Recorded Crime in Northern Ireland 1998/99 to 2016/2017* (site consulté le 8 août 2018).
- ROMER, Daniel, Kathleen HALL JAMIESON et Sean ADAY. 2003. « Television, news and the cultivation of fear of crime », *Journal of Communication*, vol. 53, n° 1, p. 88 à 104.
- SERVICE STATISTIQUE MINISTÉRIEL DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE. 2018. « Insécurité et délinquance en 2017 : premier bilan statistique », *Interstats Méthode*, n° 9 (site consulté le 8 août 2018).
- STATISTIQUE CANADA. 2018a. « Décès et taux de mortalité par groupe d'âge, selon certains groupes de causes [tableau] » (site consulté le 8 août 2018).
- STATISTIQUE CANADA. 2018b. « Les principales causes de décès, population totale, selon le groupe d'âge [tableau] » (site consulté le 8 août 2018).
- STATISTIQUE CANADA. 2018c. « Projections de la population et des ménages autochtones au Canada, 2011 à 2036 », tableau personnalisé.
- TRUSSLER, Tanya. 2010. « Explaining the changing nature of homicide clearance in Canada », *International Criminal Justice Review*, vol. 20, n° 1, p. 366 à 383.

Notes

1. Pour obtenir plus de renseignements sur les infractions avec violence au *Code criminel* déclarées par la police, veuillez consulter le tableau de données 35-10-0177-01 sur le site Web de Statistique Canada.
2. Dans le présent article, le terme « homicide » est employé pour désigner chaque victime d'homicide. Par exemple, une seule affaire peut compter plus d'une victime et, aux fins du présent article, chaque victime correspond à un homicide.
3. Tout au long du présent article, la variation en pourcentage est fondée sur des données non arrondies.
4. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police.
5. Il existe 33 régions métropolitaines de recensement (RMR) au Canada. Aux fins du présent article, Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située en Ontario, et Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située au Québec.
6. Un homicide est considéré comme attribuable à des gangs lorsque la police confirme ou soupçonne que l'auteur présumé ou la victime de l'homicide était un membre ou un membre potentiel d'un groupe du crime organisé ou d'un gang de rue, ou était associé d'une façon ou d'une autre à un groupe du crime organisé ou à un gang de rue, et que l'homicide a été commis en raison de cette association. Avant 2005, on demandait à la police si l'homicide était « attribuable à des gangs ». En 2005, la question a été modifiée de manière à permettre à la police de préciser a) si elle pouvait confirmer que l'homicide était attribuable à des gangs ou b) si elle soupçonnait que l'homicide était attribuable à des gangs.
7. Exclut 4 % des homicides enregistrés en 2016 pour lesquels la police a déclaré ignorer s'ils étaient attribuables à des gangs ou non.
8. Exclut 4 % des homicides attribuables à des gangs enregistrés en 2017 pour lesquels la police a déclaré ignorer l'arme utilisée pour commettre le meurtre.
9. Exclut 5 % des homicides non attribuables à des gangs pour lesquels la police a déclaré ignorer l'arme utilisée pour commettre le meurtre.
10. Exclut 2 % des homicides ayant eu lieu en Colombie-Britannique en 2016 pour lesquels la police a déclaré ignorer s'ils étaient attribuables à des gangs ou non.
11. Exclut 2 % des homicides ayant eu lieu en Saskatchewan en 2016 pour lesquels la police a déclaré ignorer s'ils étaient attribuables à des gangs ou non.
12. Exclut 4 % des homicides ayant eu lieu dans les régions métropolitaines de recensement en 2016 pour lesquels la police a déclaré ignorer s'ils étaient attribuables à des gangs ou non.
13. Exclut 7 % des homicides enregistrés en 2015 pour lesquels la police a déclaré ignorer s'ils étaient attribuables à des gangs ou non ou l'arme utilisée pour commettre le meurtre.
14. Exclut 5 % des homicides attribuables à des gangs pour lesquels la police a déclaré ignorer l'arme utilisée pour commettre le meurtre.
15. Exclut 3 % des homicides pour lesquels la police a déclaré ignorer la cause de la mort.
16. Exclut 10 % des homicides ayant eu lieu au Nouveau-Brunswick pour lesquels la police a déclaré ignorer l'arme utilisée pour commettre le meurtre.
17. Exclut 9 % des homicides ayant eu lieu en Colombie-Britannique pour lesquels la police a déclaré ignorer l'arme utilisée pour commettre le meurtre.
18. Les régions urbaines comprennent les services de police dans les régions métropolitaines de recensement (RMR) et les agglomérations de recensement (AR). Le terme « rural » désigne toutes les régions situées à l'extérieur des RMR et des AR, et comprend les régions rurales et les petites villes.
19. Exclut 7 % des homicides pour lesquels la police a déclaré ignorer s'ils étaient attribuables à des gangs ou non.
20. Exclut 3 % des homicides pour lesquels la police a déclaré ignorer l'arme utilisée pour commettre le meurtre.
21. Exclut 2 % des homicides attribuables à des gangs pour lesquels la police a déclaré ignorer l'arme utilisée pour commettre le meurtre.
22. Exclut 2 % des victimes dont l'identité autochtone a été déclarée comme étant inconnue.
23. Les chiffres de population proviennent de la Division de la démographie de Statistique Canada. Les chiffres des populations autochtones et non autochtones sont fondés sur l'identité autochtone. Pour les années 2001 à 2011, ils sont tirés

d'une interpolation entre les recensements de la population de l'Enquête nationale auprès des ménages, corrigée en fonction du sous-dénombrement net, des réserves partiellement dénombrées et des personnes vivant dans des logements collectifs. Bien que 2016 soit une année de recensement, les chiffres de population sont fondés sur des projections démographiques personnalisées. Cette décision a été prise pour répondre aux préoccupations sur le plan de la comparabilité des données et veiller à la cohérence des données au fil des ans.

24. Voir dans l'encadré 1 la définition du terme « résolu » dans le contexte de l'Enquête sur les homicides.
25. Exclut 2 % des victimes dont l'identité autochtone a été déclarée comme étant inconnue.
26. Exclut 1 % des victimes de sexe masculin dont l'identité autochtone a été déclarée comme étant inconnue.
27. Exclut 1 % des auteurs présumés dont l'identité autochtone a été déclarée comme étant inconnue.
28. Exclut 2 % des enregistrements sur les auteurs présumés autochtones impliqués dans des affaires pour lesquelles la police a déclaré ignorer si l'homicide était attribuable à des gangs ou non.
29. Exclut 3 % des enregistrements sur les auteurs présumés non autochtones impliqués dans des affaires pour lesquelles la police a déclaré ignorer si l'homicide était attribuable à des gangs ou non.
30. Exclut 33 % des homicides pour lesquels aucun auteur présumé n'a été identifié ou pour lesquels la police a déclaré ignorer le lien de l'auteur présumé le plus proche avec la victime.
31. Dans le cas des homicides impliquant plus d'un auteur présumé, seul le lien de l'auteur présumé le plus proche avec la victime est consigné.
32. Exclut 4 % des jeunes auteurs présumés pour qui la police a déclaré que les antécédents criminels étaient inconnus.
33. Exclut 1 % des auteurs présumés pour qui la police a déclaré que les antécédents criminels étaient inconnus.
34. Exclut 4 % des jeunes auteurs présumés impliqués dans des affaires pour lesquelles la police a déclaré ignorer si l'homicide était attribuable à des gangs ou non.
35. Exclut 3 % des auteurs présumés d'âge adulte impliqués dans des affaires pour lesquelles la police a déclaré ignorer si l'homicide était attribuable à des gangs ou non.
36. En 1997, dans le cadre de l'Enquête sur les homicides, on a commencé à recueillir des données sur les troubles mentaux ou du développement dont on soupçonne la présence chez les auteurs présumés (p. ex. schizophrénie, trouble bipolaire ou démence). Ces données représentent la perception des policiers quant à la santé mentale de l'auteur présumé et ne sont pas nécessairement étayées de l'attestation d'un médecin ou d'un professionnel de la santé. Elles doivent donc être interprétées avec prudence.
37. Exclut 12 % des auteurs présumés d'homicide pour lesquels la police a déclaré ignorer l'existence d'un trouble de santé mentale.
38. Exclut 3 % des homicides résolus pour lesquels la police a déclaré que l'auteur présumé avait un trouble de santé mentale et a dit ignorer la cause de la mort.
39. L'Enquête sur les homicides permet de recueillir des données sur les homicides qui sont liés à la profession de la victime (légitime ou non). En raison de dangers inhérents à certaines professions, certaines personnes sont plus à risque d'être victimes de violence et d'homicide. Il importe de mentionner que l'analyse qui suit porte uniquement sur les victimes dont le décès était directement attribuable à leur profession, en totalité ou en partie. Par exemple, si un policier était tué en raison d'une querelle familiale non liée à son travail, cet homicide ne serait pas compté comme un homicide lié à la profession.
40. Exclut les personnes payées pour offrir des services sexuels.

Tableaux de données détaillés

Tableau 1a
Nombre d'homicides, selon la province ou le territoire, 1987 à 2017

Année	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B. ¹	Yn	T.N.-O. ²	Nt	Canada	Variation pour le Canada par rapport à l'année précédente
	nombre de victimes														
1987	5	0	14	20	174	204	44	30	73	78	0	2	...	644	...
1988	7	1	11	8	154	186	30	23	66	80	1	8	...	575	-69
1989	5	1	16	19	213	175	42	22	67	85	2	7	...	654	79
1990	0	1	8	11	184	182	38	36	74	110	1	12	...	657	3
1991	10	2	21	17	180	246	42	21	83	129	0	3	...	754	97
1992	2	0	21	11	166	243	29	32	92	122	2	13	...	733	-21
1993	7	2	19	11	159	192	31	30	49	119	0	7	...	626	-107
1994	4	1	19	14	126	193	29	24	66	113	3	4	...	596	-30
1995	5	1	17	13	135	181	26	21	60	121	4	3	...	587	-9
1996	7	1	18	9	154	188	45	32	51	125	0	4	...	634	47
1997	7	0	24	8	131	179	31	25	61	116	1	3	...	586	-48
1998	7	1	24	5	137	157	33	33	64	90	3	5	...	559	-27
1999	2	1	14	9	137	162	26	13	61	110	1	1	2	539	-20
2000	6	3	16	10	147	158	30	26	59	85	2	1	3	546	7
2001	1	2	9	8	140	171	34	26	69	85	1	4	3	553	7
2002	2	1	10	9	117	178	36	27	70	126	0	4	2	582	29
2003	5	1	8	8	101	178	44	41	63	94	1	4	3	551	-31
2004	2	0	14	7	111	188	50	39	86	113	7	4	4	625	74
2005	11	0	21	10	100	219	49	42	108	101	1	0	2	664	39
2006	7	1	16	7	93	195	40	42	95	110	0	0	2	608	-56
2007	3	0	13	8	91	202	62	30	89	88	2	2	7	597	-11
2008	5	2	12	3	92	176	54	31	111	118	3	3	4	614	17
2009	1	0	15	12	87	179	57	36	96	117	2	2	6	610	-4
2010	4	0	22	9	86	189	45	33	77	83	1	1	6	556	-54
2011	4	1	22	8	105	163	53	38	114	88	0	3	7	606	50
2012	2	0	17	6	108	163	54	29	87	72	0	5	5	548	-58
2013	7	1	13	7	70	168	51	31	81	74	0	2	4	509	-39
2014	2	3	6	10	71	156	45	24	106	89	3	3	4	522	13
2015	3	1	12	11	79	174	48	44	133	96	1	6	2	610	88
2016	7	0	13	11	67	206	42	54	116	88	4	3	1	612	2
2017	4	0	21	10	93	196	47	37	118	118	8	2	6	660	48

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Par suite des enquêtes effectuées à Port Coquitlam, en Colombie-Britannique, la police a déclaré 5 homicides en 2007, 5 en 2004, 7 en 2003 et 15 en 2002, lesquels sont survenus au cours d'années précédentes.

2. Les données antérieures à 1999 comprennent le Nunavut.

Note : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 1b
Taux d'homicides, selon la province ou le territoire, 1987 à 2017

Année	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B. ¹	Yn	T.N.-O. ²	Nt	Canada	Variation du taux en pourcentage pour le Canada par rapport à l'année précédente
	taux ³														
1987	0,87	0,00	1,57	2,75	2,57	2,12	4,01	2,90	3,00	2,56	0,00	3,63	...	2,43	...
1988	1,22	0,77	1,23	1,10	2,25	1,89	2,72	2,24	2,69	2,57	3,76	14,37	...	2,15	-11,9
1989	0,87	0,77	1,77	2,58	3,07	1,73	3,81	2,16	2,69	2,66	7,38	12,27	...	2,40	11,7
1990	0,00	0,77	0,88	1,49	2,63	1,77	3,44	3,57	2,91	3,34	3,60	20,37	...	2,37	-1,0
1991	1,73	1,53	2,29	2,28	2,55	2,36	3,79	2,09	3,20	3,82	0,00	4,92	...	2,69	13,4
1992	0,34	0,00	2,28	1,47	2,34	2,30	2,61	3,19	3,49	3,52	6,64	20,86	...	2,58	-3,9
1993	1,21	1,51	2,06	1,47	2,22	1,80	2,77	2,98	1,84	3,34	0,00	11,04	...	2,18	-15,5
1994	0,70	0,75	2,05	1,87	1,75	1,78	2,58	2,38	2,44	3,07	10,10	6,15	...	2,06	-5,8
1995	0,88	0,74	1,83	1,73	1,87	1,65	2,30	2,07	2,19	3,20	13,14	4,52	...	2,00	-2,5
1996	1,25	0,74	1,93	1,20	2,13	1,70	3,97	3,14	1,84	3,23	0,00	5,93	...	2,14	6,9
1997	1,27	0,00	2,57	1,06	1,80	1,59	2,73	2,46	2,16	2,94	3,15	4,44	...	1,96	-8,5
1998	1,30	0,74	2,58	0,67	1,88	1,38	2,90	3,24	2,21	2,26	9,63	7,44	...	1,85	-5,4
1999	0,37	0,73	1,50	1,20	1,87	1,41	2,28	1,28	2,07	2,74	3,25	2,46	7,46	1,77	-4,4
2000	1,14	2,20	1,71	1,33	2,00	1,35	2,61	2,58	1,96	2,10	6,57	2,47	10,91	1,78	0,4
2001	0,19	1,46	0,97	1,07	1,89	1,44	2,95	2,60	2,26	2,09	3,32	9,79	10,66	1,78	0,2
2002	0,38	0,73	1,07	1,20	1,57	1,47	3,11	2,71	2,24	3,07	0,00	9,60	6,94	1,86	4,1
2003	0,96	0,73	0,85	1,07	1,35	1,45	3,78	4,11	1,98	2,28	3,23	9,40	10,23	1,74	-6,2
2004	0,39	0,00	1,49	0,93	1,47	1,52	4,26	3,91	2,65	2,72	22,24	9,24	13,4	1,96	12,4
2005	2,14	0,00	2,24	1,34	1,32	1,75	4,16	4,23	3,25	2,41	3,13	0,00	6,59	2,06	5,2
2006	1,37	0,73	1,71	0,94	1,22	1,54	3,38	4,23	2,78	2,59	0,00	0,00	6,49	1,87	-9,3
2007	0,59	0,00	1,39	1,07	1,18	1,58	5,21	2,99	2,53	2,05	6,14	4,61	22,3	1,82	-2,8
2008	0,98	1,44	1,28	0,40	1,19	1,37	4,51	3,05	3,09	2,71	9,07	6,92	12,54	1,85	1,7
2009	0,19	0,00	1,60	1,60	1,11	1,38	4,72	3,48	2,61	2,65	5,93	4,64	18,4	1,81	-1,8
2010	0,77	0,00	2,34	1,20	1,08	1,44	3,69	3,14	2,06	1,86	2,89	2,31	17,99	1,64	-9,9
2011	0,76	0,69	2,33	1,06	1,31	1,23	4,30	3,56	3,01	1,96	0,00	6,90	20,47	1,76	7,9
2012	0,38	0,00	1,80	0,79	1,34	1,22	4,32	2,67	2,24	1,58	0,00	11,47	14,41	1,58	-10,6
2013	1,33	0,69	1,38	0,93	0,86	1,24	4,03	2,81	2,03	1,61	0,00	4,57	11,29	1,45	-8,2
2014	0,38	2,06	0,64	1,33	0,86	1,14	3,51	2,14	2,58	1,92	8,15	6,84	11,09	1,47	1,4
2015	0,57	0,68	1,27	1,46	0,96	1,26	3,71	3,89	3,18	2,04	2,68	13,57	5,46	1,70	15,9
2016	1,32	0,00	1,37	1,45	0,81	1,47	3,19	4,70	2,74	1,85	10,50	6,72	2,69	1,69	-0,9
2017	0,76	0,00	2,20	1,32	1,11	1,38	3,51	3,18	2,75	2,45	20,80	4,49	15,79	1,80	6,5

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Par suite des enquêtes effectuées à Port Coquitlam, en Colombie-Britannique, la police a déclaré 5 homicides en 2007, 5 en 2004, 7 en 2003 et 15 en 2002, lesquels sont survenus au cours d'années précédentes.

2. Les données antérieures à 1999 comprennent le Nunavut.

3. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

Note : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 2
Homicides selon la région métropolitaine de recensement, 2016 et 2017

Région métropolitaine de recensement (RMR) ¹	Habitants en 2017		2017		2016 ^r		Différence par rapport à 2016		Moyenne de 2007 à 2016	
	nombre	nombre de victimes	taux ²	nombre de victimes	taux ²	nombre de victimes	variation du taux en %	nombre de victimes	taux ²	
Population de 500 000 habitants et plus										
Toronto	6 273 778	92	1,47	96	1,56	-4	-5,8	89	1,54	
Montréal	4 148 023	46	1,11	42	1,02	4	8,2	47	1,21	
Vancouver	2 572 179	52	2,02	41	1,61	11	25,4	46	1,93	
Calgary	1 494 086	31	2,07	33	2,25	-2	-7,6	27	2,10	
Edmonton	1 405 619	49	3,49	47	3,40	2	2,5	38	3,02	
Ottawa ³	1 034 893	14	1,35	24	2,37	-10	-42,9	11	1,18	
Winnipeg	810 099	24	2,96	25	3,14	-1	-5,7	29	3,69	
Québec	805 502	10	1,24	1	0,12	9	893,3	4	0,47	
Hamilton	771 489	11	1,43	12	1,58	-1	-9,7	9	1,30	
Kitchener–Cambridge–Waterloo	559 714	5	0,89	6	1,09	-1	-18,1	5	1,03	
London	524 581	7	1,33	8	1,55	-1	-13,9	7	1,35	
Population de 100 000 à moins de 500 000 habitants										
St. Catharines–Niagara	458 986	3	0,65	1	0,22	2	196,8	4	0,94	
Oshawa	450 366	5	1,11	4	0,93	1	19,3	3	0,77	
Halifax	431 721	8	1,85	12	2,82	-4	-34,4	10	2,45	
Victoria	377 551	5	1,32	1	0,27	4	393,9	4	1,12	
Windsor	338 403	3	0,89	3	0,90	0	-1,1	3	1,03	
Gatineau ⁴	335 028	1	0,30	3	0,91	-2	-67,0	3	1,08	
Saskatoon	328 835	5	1,52	10	3,12	-5	-51,3	8	2,63	
Regina	253 630	8	3,15	8	3,23	0	-2,2	7	3,15	
Barrie	221 854	5	2,25	2	0,92	3	145,1	2	0,93	
St. John's	208 192	3	1,44	4	1,92	-1	-25,1	2	0,91	
Sherbrooke	202 158	1	0,49	2	1,00	-1	-50,6	1	0,47	
Kelowna	200 908	6	2,99	6	3,03	0	-1,3	4	1,90	
Abbotsford–Mission	190 730	9	4,72	6	3,18	3	48,3	4	2,44	
Kingston	169 901	1	0,59	0	0,00	1	...	1	0,80	
Saguenay	166 715	0	0,00	2	1,20	-2	-100,0	1	0,82	
Grand Sudbury	164 926	1	0,61	0	0,00	1	...	2	1,15	
Moncton	159 464	1	0,63	1	0,63	0	-1,1	1	0,91	
Trois-Rivières	157 622	1	0,63	0	0,00	1	...	2	1,11	
Brantford	148 605	5	3,36	4	2,73	1	23,4	1	0,92	
Guelph	135 474	1	0,74	1	0,75	0	-1,8	1	0,79	
Saint John	128 726	1	0,78	3	2,34	-2	-66,8	2	1,64	

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 2 — fin
Homicides selon la région métropolitaine de recensement, 2016 et 2017

Région métropolitaine de recensement (RMR) ¹	Habitants en 2017		2017		2016 ^r		Différence par rapport à 2016		Moyenne de 2007 à 2016	
	nombre	nombre de victimes	taux ²	nombre de victimes	taux ²	nombre de victimes	variation du taux en %	nombre de victimes	taux ²	
Population de 100 000 à moins de 500 000 habitants										
Peterborough	125 666	1	0,80	2	1,61	-1	-50,6	1	1,15	
Thunder Bay	120 693	7	5,80	8	6,62	-1	-12,4	5	4,04	
Total pour les RMR⁵	25 876 117	422	1,63	418	1,64	4	-0,5	386	1,61	
Total pour les régions autres que les RMR⁶	10 831 966	238	2,20	194	1,80	44	22,0	192	1,82	
Canada	36 708 083	660	1,80	612	1,69	48	6,5	578	1,67	

... n'ayant pas lieu de figurer

^r révisé

1. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police.

2. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

3. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

4. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située au Québec.

5. Comprend huit homicides commis dans un établissement correctionnel de 2016 à 2017.

6. Comprend quatre homicides commis dans un établissement correctionnel de 2016 à 2017.

Note : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 3a
Homicides attribuables à des gangs, selon la province ou le territoire, 2016 et 2017

Province ou territoire	Homicides attribuables à des gangs ¹							
	2017				2016 ^r			
	nombre	pourcentage ²	taux ³	nombre total d'homicides	nombre	pourcentage ²	taux ³	nombre total d'homicides
Terre-Neuve-et-Labrador	0	0,0	0,00	4	1	14,3	0,19	7
Île-du-Prince-Édouard	0	0
Nouvelle-Écosse	1	4,8	0,10	21	3	23,1	0,32	13
Nouveau-Brunswick	3	30,0	0,39	10	2	20,0	0,26	11
Québec	15	16,1	0,18	93	19	29,2	0,23	67
Ontario	48	24,5	0,34	196	44	22,3	0,31	206
Manitoba	13	27,7	0,97	47	9	21,4	0,68	42
Saskatchewan	5	13,5	0,43	37	13	24,5	1,13	54
Alberta	32	27,1	0,75	118	20	18,3	0,47	116
Colombie-Britannique	44	37,3	0,91	118	29	33,7	0,61	88
Yukon	2	25,0	5,20	8	0	0,0	0,00	4
Territoires du Nord-Ouest	0	0,0	0,00	2	0	0,0	0,00	3
Nunavut	0	0,0	0,00	6	0	0,0	0,00	1
Canada	163	24,7	0,44	660	140	23,8	0,39	612

... n'ayant pas lieu de figurer
^r révisé

1. Un homicide est considéré comme attribuable à des gangs lorsque la police confirme ou soupçonne que l'auteur présumé ou la victime de l'homicide était un membre ou un membre potentiel d'un groupe du crime organisé ou d'un gang de rue, ou était associé d'une façon ou d'une autre à un groupe du crime organisé ou à un gang de rue, et que l'homicide a été commis en raison de cette association.

2. Exclut les homicides pour lesquels la police a déclaré ignorer s'ils étaient attribuables à des gangs ou non.

3. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

Note : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada. En raison de l'arrondissement, les chiffres peuvent ne pas correspondre aux totaux.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 3b
Homicides attribuables à des gangs, selon la région métropolitaine de recensement, 2016 et 2017

Région métropolitaine de recensement (RMR) ¹	Habitants en 2017	2017		2016 ²		Différence par rapport à 2016		Moyenne de 2007 à 2016	
	nombre	nombre de victimes	taux ²	nombre de victimes	taux ²	nombre de victimes	variation du taux en %	nombre de victimes	taux ²
Population de 500 000 habitants et plus									
Toronto	6 273 778	36	0,57	32	0,52	4	10,6	20	0,35
Montréal	4 148 023	15	0,36	18	0,44	-3	-17,7	17	0,43
Vancouver	2 572 179	19	0,74	19	0,75	0	-1,1	16	0,68
Calgary	1 494 086	12	0,80	6	0,41	6	96,7	5	0,41
Edmonton	1 405 619	15	1,07	11	0,80	4	34,1	7	0,55
Ottawa ³	1 034 893	4	0,39	7	0,69	-3	-44,0	2	0,20
Winnipeg	810 099	11	1,36	7	0,88	4	54,3	6	0,72
Québec	805 502	0	0,00	0	0,00	0	...	0	0,04
Hamilton	771 489	1	0,13	0	0,00	1	...	1	0,08
Kitchener–Cambridge–Waterloo	559 714	0	0,00	0	0,00	0	...	1	0,10
London	524 581	0	0,00	1	0,19	-1	-100,0	1	0,12
Population de 100 000 à moins de 500 000 habitants									
St. Catharines–Niagara	458 986	0	0,00	0	0,00	0	...	0	0,04
Oshawa	450 366	1	0,22	0	0,00	1	...	0	0,02
Halifax	431 721	0	0,00	3	0,71	-3	-100,0	2	0,42
Victoria	377 551	1	0,26	0	0,00	1	...	0	0,06
Windsor	338 403	0	0,00	1	0,30	-1	-100,0	1	0,15
Gatineau ⁴	335 028	0	0,00	0	0,00	0	...	0	0,06
Saskatoon	328 835	1	0,30	2	0,62	-1	-51,3	2	0,81
Regina	253 630	2	0,79	4	1,61	-2	-51,1	2	0,89
Barrie	221 854	0	0,00	0	0,00	0	...	0	0,00
St. John's	208 192	0	0,00	1	0,48	-1	-100,0	0	0,10
Sherbrooke	202 158	0	0,00	0	0,00	0	...	0	0,00
Kelowna	200 908	3	1,49	2	1,01	1	48,0	1	0,43
Abbotsford–Mission	190 730	6	3,15	3	1,59	3	97,7	2	1,02
Kingston	169 901	0	0,00	0	0,00	0	...	0	0,00
Saguenay	166 715	0	0,00	0	0,00	0	...	0	0,06
Grand Sudbury	164 926	0	0,00	0	0,00	0	...	0	0,00
Moncton	159 464	0	0,00	0	0,00	0	...	0	0,00
Trois-Rivières	157 622	0	0,00	0	0,00	0	...	0	0,07
Brantford	148 605	1	0,67	0	0,00	1	...	0	0,00
Guelph	135 474	0	0,00	1	0,75	-1	-100,0	0	0,08
Saint John	128 726	0	0,00	1	0,78	-1	-100,0	0	0,14

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 3b — fin
Homicides attribuables à des gangs, selon la région métropolitaine de recensement, 2016 et 2017

Région métropolitaine de recensement (RMR) ¹	Habitants en 2017	2017		2016 ^r		Différence par rapport à 2016		Moyenne de 2007 à 2016	
	nombre	nombre de victimes	taux ²	nombre de victimes	taux ²	nombre de victimes	variation du taux en %	nombre de victimes	taux ²
Population de 100 000 à moins de 500 000 habitants									
Peterborough	125 666	0	0,00	0	0,00	0	...	0	0,00
Thunder Bay	120 693	3	2,49	1	0,83	2	200,4	1	0,41
Total pour les RMR⁵	25 876 117	131	0,51	120	0,47	11	7,5	86	0,36
Canada	36 708 083	163	0,44	140	0,39	23	15,0	107	0,31

... n'ayant pas lieu de figurer

^r révisé

1. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police.

2. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

3. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

4. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située au Québec.

5. Comprend huit homicides commis dans un établissement correctionnel de 2016 à 2017.

Note : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada. La variation en pourcentage est fondée sur des taux non arrondis.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 4a
Homicides commis à l'aide d'une arme à feu, selon la province ou le territoire, 2016 et 2017

Province ou territoire	Homicides commis à l'aide d'une arme à feu ¹							
	2017				2016 ^r			
	nombre	pourcentage ²	taux ³	nombre total d'homicides	nombre	pourcentage ²	taux ³	nombre total d'homicides
Terre-Neuve-et-Labrador	0	0,0	0,00	4	0	0,0	0,00	7
Île-du-Prince-Édouard	0	0
Nouvelle-Écosse	8	40,0	0,84	21	9	75,0	0,95	13
Nouveau-Brunswick	5	55,6	0,66	10	3	30,0	0,40	11
Québec	35	39,3	0,42	93	27	40,9	0,32	67
Ontario	84	44,0	0,59	196	82	42,5	0,59	206
Manitoba	13	28,3	0,97	47	5	12,2	0,38	42
Saskatchewan	10	27,0	0,86	37	17	33,3	1,48	54
Alberta	51	45,1	1,19	118	44	37,9	1,04	116
Colombie-Britannique	57	53,3	1,18	118	35	43,2	0,74	88
Yukon	2	33,3	5,20	8	1	25,0	2,63	4
Territoires du Nord-Ouest	0	0,0	0,00	2	0	0,0	0,00	3
Nunavut	1	20,0	2,63	6	0	0,0	0,00	1
Canada	266	42,4	0,72	660	223	38,1	0,61	612

... n'ayant pas lieu de figurer
^r révisé

1. Comprend les armes à feu entièrement automatiques, les armes de poing (armes semi-automatiques et revolvers), les carabines, les fusils de chasse et les carabines ou fusils de chasse à canon tronqué, ainsi que les autres armes similaires à une arme à feu (p. ex. pistolets bricolés, pistolets lance-fusées, clouuses, carabines et armes à plombs).

2. Exclut les homicides pour lesquels la police a déclaré ignorer l'arme utilisée pour tuer la victime.

3. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

Note : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 4b
Homicides commis à l'aide d'une arme à feu, selon la région métropolitaine de recensement, 2016 et 2017

Région métropolitaine de recensement (RMR) ¹	Habitants en 2017	2017		2016 ^f		Différence par rapport à 2016		Moyenne de 2007 à 2016	
	nombre	nombre de victimes	taux ²	nombre de victimes	taux ²	nombre de victimes	variation du taux en %	nombre de victimes	taux ²
Population de 500 000 habitants et plus									
Toronto	6 273 778	58	0,92	51	0,83	7	11,8	41	0,71
Montréal	4 148 023	17	0,41	22	0,54	-5	-23,6	18	0,47
Vancouver	2 572 179	25	0,97	18	0,71	7	37,3	20	0,84
Calgary	1 494 086	15	1,00	14	0,95	1	5,4	7	0,56
Edmonton	1 405 619	19	1,35	23	1,66	-4	-18,8	13	1,08
Ottawa ³	1 034 893	7	0,68	12	1,18	-5	-42,9	3	0,36
Winnipeg	810 099	7	0,86	5	0,63	2	37,5	6	0,77
Québec	805 502	6	0,74	0	0,00	6	...	0	0,04
Hamilton	771 489	5	0,65	6	0,79	-1	-17,9	2	0,29
Kitchener–Cambridge–Waterloo	559 714	0	0,00	1	0,18	-1	-100,0	1	0,17
London	524 581	0	0,00	1	0,19	-1	-100,0	2	0,36
Population de 100 000 à moins de 500 000 habitants									
St. Catharines–Niagara	458 986	0	0,00	0	0,00	0	...	1	0,11
Oshawa	450 366	1	0,22	0	0,00	1	...	0	0,05
Halifax	431 721	2	0,46	9	2,12	-7	-78,1	4	1,04
Victoria	377 551	1	0,26	0	0,00	1	...	0	0,08
Windsor	338 403	3	0,89	0	0,00	3	...	1	0,15
Gatineau ⁴	335 028	0	0,00	0	0,00	0	...	1	0,32
Saskatoon	328 835	2	0,61	1	0,31	1	94,8	2	0,53
Regina	253 630	2	0,79	2	0,81	0	-2,2	1	0,40
Barrie	221 854	1	0,45	0	0,00	1	...	0	0,00
St. John's	208 192	0	0,00	0	0,00	0	...	1	0,35
Sherbrooke	202 158	1	0,49	1	0,50	0	-1,1	0	0,05
Kelowna	200 908	2	1,00	2	1,01	0	-1,3	1	0,49
Abbotsford–Mission	190 730	7	3,67	3	1,59	4	130,6	2	1,14
Kingston	169 901	1	0,59	0	0,00	1	...	0	0,06
Saguenay	166 715	0	0,00	1	0,60	-1	-100,0	0	0,19
Grand Sudbury	164 926	0	0,00	0	0,00	0	...	0	0,00
Moncton	159 464	0	0,00	0	0,00	0	...	0	0,21
Trois-Rivières	157 622	0	0,00	0	0,00	0	...	0	0,26
Brantford	148 605	1	0,67	1	0,68	0	-1,3	0	0,07
Guelph	135 474	0	0,00	1	0,75	-1	-100,0	0	0,16
Saint John	128 726	1	0,78	1	0,78	0	-0,3	1	0,36

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 4b — fin
Homicides commis à l'aide d'une arme à feu, selon la région métropolitaine de recensement, 2016 et 2017

Région métropolitaine de recensement (RMR) ¹	Habitants en 2017		2017		2016 ^r		Différence par rapport à 2016		Moyenne de 2007 à 2016	
	nombre	nombre de victimes	taux ²	nombre de victimes	taux ²	nombre de victimes	variation du taux en %	nombre de victimes	taux ²	
Population de 100 000 à moins de 500 000 habitants										
Peterborough	125 666	0	0,00	0	0,00	0	...	0	0,08	
Thunder Bay	120 693	0	0,00	0	0,00	0	...	0	0,08	
Total pour les RMR⁵	25 876 117	184	0,71	175	0,69	9	3,6	130	0,54	
Canada	36 708 083	266	0,72	223	0,61	43	17,8	177	0,51	

... n'ayant pas lieu de figurer

^r révisé

1. Une région métropolitaine de recensement (RMR) est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un grand noyau urbain. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau urbain. Pour faire partie de la RMR, les municipalités adjacentes doivent être fortement intégrées à la région urbaine centrale, le degré d'intégration étant mesuré par le débit de la migration quotidienne calculé à partir des données du recensement. Une RMR est normalement desservie par plus d'un service de police.

2. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

3. Ottawa représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située en Ontario.

4. Gatineau représente la partie de la RMR d'Ottawa–Gatineau située au Québec.

5. Comprend huit homicides commis dans un établissement correctionnel de 2016 à 2017.

Note : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 5
Homicides commis à l'aide d'une arme à feu, selon le type d'arme à feu, Canada, 1997 à 2017

Année	Arme de poing		Carabine et fusil de chasse		Carabine et fusil de chasse à canon tronqué		Arme à feu entièrement automatique		Autre arme à feu — genre inconnu ¹		Arme similaire à une arme à feu ²		Total des homicides commis à l'aide d'une arme à feu	
	nombre	taux ³	nombre	taux ³	nombre	taux ³	nombre	taux ³	nombre	taux ³	nombre	taux ³	nombre	taux ³
1997	100	0,33	77	0,26	10	0,03	2	0,01	5	0,02	0	0,00	194	0,65
1998	71	0,24	51	0,17	14	0,05	12	0,04	4	0,01	0	0,00	152	0,50
1999	90	0,30	58	0,19	6	0,02	6	0,02	5	0,02	1	0,00	166	0,55
2000	108	0,35	57	0,19	10	0,03	4	0,01	4	0,01	0	0,00	183	0,60
2001	111	0,36	46	0,15	7	0,02	3	0,01	4	0,01	1	0,00	172	0,55
2002	98	0,31	40	0,13	6	0,02	3	0,01	5	0,02	0	0,00	152	0,48
2003	111	0,35	33	0,10	13	0,04	2	0,01	4	0,01	0	0,00	163	0,52
2004	112	0,35	37	0,12	15	0,05	2	0,01	7	0,02	0	0,00	173	0,54
2005	131	0,41	59	0,18	11	0,03	7	0,02	16	0,05	0	0,00	224	0,69
2006	112	0,34	38	0,12	26	0,08	2	0,01	14	0,04	0	0,00	192	0,59
2007	125	0,38	32	0,10	18	0,05	2	0,01	11	0,03	0	0,00	188	0,57
2008	127	0,38	35	0,11	17	0,05	4	0,01	18	0,05	0	0,00	201	0,60
2009	111	0,33	32	0,10	15	0,04	7	0,02	16	0,05	1	0,00	182	0,54
2010	104	0,31	37	0,11	14	0,04	6	0,02	13	0,04	1	0,00	175	0,51
2011	95	0,28	30	0,09	16	0,05	2	0,01	16	0,05	0	0,00	159	0,46
2012	106	0,31	39	0,11	9	0,03	9	0,03	8	0,02	0	0,00	171	0,49
2013	90	0,26	30	0,09	8	0,02	1	0,00	5	0,01	0	0,00	134	0,38
2014	103	0,29	34	0,10	6	0,02	2	0,01	9	0,03	1	0,00	155	0,44
2015	102	0,28	37	0,10	23	0,06	6	0,02	9	0,03	2	0,01	179	0,50
2016	130	0,36	50	0,14	13	0,04	6	0,02	24	0,07	0	0,00	223	0,61
2017	145	0,40	62	0,17	22	0,06	2	0,01	34	0,09	1	0,00	266	0,72

1. La catégorie de réponse « Autre arme à feu — genre inconnu » a été ajoutée en 1997.

2. Comprend les homicides commis à l'aide d'armes similaires à une arme à feu, comme les cloueuses, les armes à plombs et les pistolets lance-fusées.

3. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 6
Taux de victimes et d'auteurs présumés d'homicide, selon le sexe et l'identité autochtone, province ou territoire, 2017

Province ou territoire	Victimes de sexe masculin				Victimes de sexe féminin				Total des victimes d'homicide ¹			
	Autochtones		Non-Autochtones		Autochtones		Non-Autochtones		Autochtones		Non-Autochtones	
	nombre	taux ²	nombre	taux ³	nombre	taux ²	nombre	taux ³	nombre	taux ²	nombre	taux ³
Terre-Neuve-et-Labrador	0	0,00	1	0,42	1	4,92	2	0,82	1	2,46	3	0,63
Île-du-Prince-Édouard	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Nouvelle-Écosse	0	0,00	7	1,58	0	0,00	13	2,85	0	0,00	20	2,23
Nouveau-Brunswick	0	0,00	7	1,97	0	0,00	3	0,83	0	0,00	10	1,39
Québec	8	8,28	54	1,33	4	4,14	25	0,61	12	6,21	79	0,97
Ontario	16	8,08	127	1,88	4	1,94	44	0,63	20	4,95	171	1,24
Manitoba	24	20,43	13	2,42	5	4,14	4	0,74	29	12,18	17	1,58
Saskatchewan	24	25,09	4	0,85	5	5,03	4	0,87	29	14,86	8	0,86
Alberta	31	21,92	61	3,07	10	7,00	14	0,72	41	14,42	75	1,91
Colombie-Britannique	6	4,21	83	3,71	5	3,45	23	1,01	11	3,82	106	2,35
Yukon	4	98,23	2	13,50	2	44,25	0	0,00	6	69,83	2	7,00
Territoires du Nord-Ouest	2	16,93	0	0,00	0	0,00	0	0,00	2	8,45	0	0,00
Nunavut	3	17,84	1	45,58	2	12,28	0	0,00	5	15,10	1	24,00
Canada	118	13,40	360	2,10	38	4,22	132	0,75	156	8,76	492	1,42

Province ou territoire	Auteurs présumés de sexe masculin				Auteurs présumés de sexe féminin				Total des auteurs présumés d'homicide ¹			
	Autochtones		Non-Autochtones		Autochtones		Non-Autochtones		Autochtones		Non-Autochtones	
	nombre	taux ²	nombre	taux ³	nombre	taux ²	nombre	taux ³	nombre	taux ²	nombre	taux ³
Terre-Neuve-et-Labrador	0	0,00	4	1,70	0	0,00	0	0,00	0	0,00	4	0,84
Île-du-Prince-Édouard	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Nouvelle-Écosse	2	9,85	11	2,49	0	0,00	2	0,44	2	4,85	13	1,45
Nouveau-Brunswick	1	7,11	4	1,12	0	0,00	2	0,55	1	3,54	6	0,83
Québec	10	10,35	47	1,16	0	0,00	6	0,15	10	5,17	53	0,65
Ontario	18	9,09	124	1,83	13	6,31	9	0,13	31	7,67	133	0,97
Manitoba	38	32,35	16	2,98	12	9,94	2	0,37	50	21,00	18	1,67
Saskatchewan	33	34,49	4	0,85	3	3,02	0	0,00	36	18,45	4	0,43
Alberta	36	25,46	46	2,32	7	4,90	6	0,31	43	15,12	52	1,32
Colombie-Britannique	12	8,41	33	1,47	2	1,38	3	0,13	14	4,87	36	0,80
Yukon	2	49,12	1	6,75	0	0,00	0	0,00	2	23,28	1	3,50
Territoires du Nord-Ouest	4	33,86	0	0,00	1	8,43	0	0,00	5	21,12	0	0,00
Nunavut	3	17,84	1	45,58	1	6,14	0	0,00	4	12,08	1	24,00
Canada	159	18,05	291	1,69	39	4,33	30	0,17	198	11,12	321	0,93

1. Exclut les personnes pour lesquelles l'identité autochtone a été déclarée comme étant inconnue par la police (c.-à-d. 2 % des victimes et moins de 1 % des auteurs présumés en 2017).

2. Les taux sont calculés pour 100 000 Autochtones, selon le sexe et la région géographique. Pour en savoir davantage, voir la section « Description de l'enquête ».

3. Les taux sont calculés pour 100 000 non-Autochtones, selon le sexe et la région géographique. Pour en savoir davantage, voir la section « Description de l'enquête ».

Note : Les chiffres de population proviennent de la Division de la démographie de Statistique Canada. Les chiffres des populations autochtones et non autochtones sont fondés sur l'identité autochtone; pour les années 2001 à 2011, ils sont tirés d'une interpolation des données des recensements de la population et de l'Enquête nationale auprès des ménages corrigées pour tenir compte du sous-dénombrement net, des réserves partiellement dénombrées et des personnes vivant dans des logements collectifs. Les chiffres de population pour la période allant de 2012 à 2017 sont fondés sur des projections démographiques personnalisées. Pour en savoir davantage, voir la section « Description de l'enquête ».

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 7
Victimes et auteurs présumés d'homicide, selon l'identité autochtone, le sexe et l'âge, Canada, 2017

Sexe	Autochtones		Non-Autochtones	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
Victimes de sexe masculin	118	75,6	360	73,2
Victimes de sexe féminin	38	24,4	132	26,8
Auteurs présumés de sexe masculin	159	80,3	291	90,7
Auteurs présumés de sexe féminin	39	19,7	30	9,3
Âge (en années)	âge moyen	écart-type de l'âge moyen	âge moyen	écart-type de l'âge moyen
Victimes	32,3	13,9	38,0	18,5
Auteurs présumés	26,8	9,3	33,0	14,8

Note : En raison de l'arrondissement, les chiffres peuvent ne pas correspondre aux totaux.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 8
Homicides selon le lien le plus proche de l'auteur présumé avec la victime, Canada, 2016 et 2017

Type de lien ¹ (victime tuée par)	2017			2016 ^r			Moyenne de 2007 à 2016	
	# de victimes	pourcentage ²	taux ³	# de victimes	pourcentage ²	taux ³	# de victimes	pourcentage ²
Lien de parenté	137	31,1	0,37	141	32,6	0,39	148	32,6
Relation conjugale	51	11,6	...	55	12,7	...	63	13,9
Conjoint ou conjointe marié	16	3,6	...	23	5,3	...	23	5,0
Conjoint ou conjointe de fait	21	4,8	...	23	5,3	...	26	5,6
Conjoint ou conjointe marié séparé ou divorcé	8	1,8	...	2	0,5	...	7	1,5
Conjoint ou conjointe de fait séparé	5	1,1	...	5	1,2	...	7	1,4
Conjoint ou conjointe de même sexe ⁴	1	0,2	...	2	0,5	...	2	0,3
Autre lien de parenté⁵	86	19,5	...	86	19,9	...	85	18,7
Père ou mère	21	4,8	...	18	4,2	...	25	5,5
Fils ou fille	34	7,7	...	33	7,6	...	26	5,8
Frère ou sœur	6	1,4	...	10	2,3	...	10	2,2
Membre de la famille élargie ⁶	25	5,7	...	25	5,8	...	23	5,1
Relation intime (non conjugale)⁷	25	5,7	...	21	4,9	...	23	5,1
Connaissance	143	32,4	0,39	171	39,6	0,47	165	36,4
Ami ou amie proche	32	7,3	...	33	7,6	...	32	7,2
Voisin ou voisine	24	5,4	...	9	2,1	...	13	2,9
Symbole d'autorité ou symbole d'autorité inversé	1	0,2	...	10	2,3	...	4	0,8
Relation d'affaires	5	1,1	...	9	2,1	...	8	1,8
Simple connaissance	81	18,4	...	110	25,5	...	108	23,8
Relation criminelle⁸	59	13,4	0,16	40	9,3	0,11	44	9,7
Étranger	77	17,5	0,21	59	13,7	0,16	74	16,3
Lien inconnu	2	3	4	...
Total des homicides résolus⁹	443	100,0	...	435	100,0	...	456	100,0
Homicides non résolus	217	177	123	...
Total des homicides	660	612	578	...

Voir les notes à la fin du tableau.

Tableau 8 — fin
Homicides selon le lien le plus proche de l'auteur présumé avec la victime, Canada, 2016 et 2017

Type de lien ¹ (victime tuée par)	Homicides entre partenaires intimes						Moyenne de 2007 à 2016	
	2017			2016 ^r			# de victimes ¹⁰	taux ¹¹
	# de victimes ¹⁰	pourcentage ²	taux ¹¹	# de victimes ¹⁰	pourcentage ²	taux ¹¹		
Partenaire intime¹²	76	17,2	0,25	76	17,6	0,25	86	18,9

... n'ayant pas lieu de figurer
^r révisé

1. Comprend les homicides dont l'auteur présumé était connu. Dans les affaires où il y avait plus d'un auteur présumé, seul le lien le plus proche avec la victime a été consigné.
2. Exclut les homicides résolus pour lesquels le type de lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu.
3. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.
4. Comprend les conjoints et les conjointes de même sexe actuels et anciens.
5. Comprend les liens biologiques, par adoption, par alliance et de famille d'accueil.
6. Comprend entre autres les neveux et nièces, les petits-enfants, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les autres membres de la famille apparentés à la victime par le sang, par alliance (y compris l'union de fait) ou par adoption.
7. Comprend les partenaires amoureux (actuels et anciens) et les autres partenaires intimes.
8. Comprend entre autres les trafiquants de drogues et leurs clients, les usuriers et les membres de gangs. Dans les affaires où plus d'un lien s'applique (p. ex. relation criminelle et ami proche), on demande à la police de déclarer le lien principal.
9. Comprend les homicides dont l'auteur présumé était connu.
10. Le nombre d'homicides entre partenaires intimes comprend les victimes de 15 ans et plus.
11. Les taux d'homicides entre partenaires intimes sont calculés pour 100 000 personnes de 15 ans et plus à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet fournies par la Division de la démographie de Statistique Canada.
12. Comprend les conjoints et conjointes de même sexe actuels et anciens ainsi que ceux de sexe opposé, les conjoints de fait, les partenaires amoureux et les autres partenaires intimes.

Note : En raison de l'arrondissement, la somme des moyennes peut ne pas correspondre au total. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre au total. Les chiffres pour les années antérieures à 2016 peuvent être différents des chiffres déjà publiés en raison de la mise à jour régulière des fichiers de données pour tenir compte des nouveaux renseignements reçus.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.

Tableau 9
Homicides selon le lien le plus proche de l'auteur présumé avec la victime et le sexe, Canada, 2017

Type de lien ¹ (victime tuée par)	Lien le plus proche de l'auteur présumé avec la victime							
	2017				Moyenne 2007 à 2016			
	Victimes de sexe masculin		Victimes de sexe féminin		Victimes de sexe masculin		Victimes de sexe féminin	
	nombre	pourcentage ²	nombre	pourcentage ²	nombre	pourcentage ²	nombre	pourcentage ²
Relation familiale ³	56	18,9	79	55,2	62	20,1	85	59,4
Autres relations intimes et simples connaissances ⁴	175	59,1	52	36,4	183	59,2	48	33,6
Étranger	65	22,0	12	8,4	64	20,7	10	7,0
Lien inconnu	2	...	0	...	3	...	1	...
Total des homicides résolus	298	100,0	143	100,0	312	100,0	144	100,0
Homicides non résolus	187	...	30	...	106	...	16	...
Total des homicides	485	...	173	...	419	...	160	...

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Comprend les homicides dont l'auteur présumé était connu. Dans les affaires où il y avait plus d'un auteur présumé, seul le lien le plus proche avec la victime a été consigné.

2. Exclut les homicides résolus pour lesquels le type de lien de l'auteur présumé avec la victime était inconnu.

3. Comprend entre autres les conjoints mariés, les conjoints de fait, les conjoints séparés et divorcés, les conjoints de même sexe, les parents, les enfants, les frères et sœurs, les neveux et nièces, les petits-enfants, les oncles et tantes, les cousins et cousines, et les autres membres de la famille apparentés à la victime par le sang, par alliance (y compris l'union de fait) ou par adoption.

4. Comprend les petits amis et petites amies, les ex-petits amis et ex-petites amies, les partenaires de même sexe, les amants et maîtresses, les autres relations intimes, les amis proches, les voisins, les symboles d'autorité, les symboles d'autorité inversés, les relations d'affaires, les relations criminelles et les connaissances.

Note : Exclut les homicides pour lesquels le sexe de la victime était inconnu. En raison de l'arrondissement, la somme des moyennes peut ne pas correspondre au total. En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre au total.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Enquête sur les homicides.